

# Cours Abrégé 5 : Élaboration de Notes Conceptuelles et de Propositions de Financement pour les Mécanismes de Financement Climatique Existants



**Auteur**

Mahugnon Serge Djohy

**Contributeur**

Komna Djabare

**Réviseurs**

Mariama Camara

Jon Padgham

**Conception graphique**

Jeannette Koffi

Ce document peut être cité comme:

Djohy, M.S. et al., Élaboration des Notes Conceptuelles et des Propositions de Financement pour les Mécanismes de Financement Climatique Existants. Manuel du cours 5. Programme de Renforcement des Capacités en Matière d'Accès au Financement de l'Adaptation dans les PMA. Produit dans le cadre du projet *LDC University Leadership for Catalyzing Climate-Adaptation Finance (UNI-LEAD)*.

Ce manuel fait partie du cours 5 : **Élaboration de Notes Conceptuelles et de Propositions de Financement pour les Mécanismes de Financement Climatique Existants**. Il est accompagné d'une présentation PowerPoint et d'un guide de l'instructeur. Ce cours de courte durée est le dernier d'une série de cinq cours sur le financement climatique développés par le projet UNI-LEAD pour renforcer les capacités des universités du Consortium universitaire des PMA sur le changement climatique afin de fournir des conseils et des services techniques à leurs gouvernements pour un meilleur accès au financement climatique. Le projet est financé par le FEM, mis en œuvre par le PNUE et exécuté par START International en partenariat avec Climate Analytics, Inc.



## Liste des acronymes et abréviations

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
AND	Autorités Nationales Désignées
BHAG	Grand Objectif Ambitieux et Audacieux
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contributions Déterminées Nationales
EA	Entités accréditées
EE	Entités d'exécution
FA	Fonds d'adaptation
FC	Financement Climatique
FEM	Fonds pour l'environnement Mondial
FPMA	Fonds pour les Pays les Moins Avancés
FVC	Fonds Vert Climat
GESI	Égalité des Genre et Inclusion Sociale
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
LogFrame	Cadre logique
MPP	Mécanisme de Préparation des Projets
NC	Note Conceptuelle
ODD	Objectifs de Développement Durable
PF	Proposition de Financement
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plan National d'Adaptation
PP	Programme de Préparation
TdC	Théorie du Changement

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes et abréviations.....	3
Liste des tableaux.....	6
Liste des figures.....	6
Introduction.....	7
Objectif Général du cours.....	7
Que trouver dans ce cours et où ?.....	8
<b>Session Une : Les Préliminaires pour l'Élaboration des Notes Conceptuelles et des Propositions de Financement du FVC.....</b>	<b>9</b>
1.1. Introduction.....	9
1.2. Objectif d'apprentissage.....	9
1.3. Cadre Conceptuel.....	10
1.4. Projet d'adaptation et caractéristiques.....	13
1.5. Considérations clés pour l'élaboration d'un projet d'adaptation au changement climatique.....	15
<b>Session Deux – Élaboration de Propositions d'Adaptation au Fonds Vert Climat.....</b>	<b>18</b>
2.1. Introduction.....	18
2.1. Objectif d'apprentissage.....	18
2.3. La mission, les critères d'investissement et les modèles du FVC.....	19
2.4. Aperçu du cycle de projet du FVC et du processus d'approbation des projets.....	20
2.5. Éléments clés à maîtriser lors de la préparation d'une note conceptuelle FVC.....	24
2.5.1. La Justification Climatique dans la conception des projets.....	24
2.5.2. Théorie du Changement (TdC) dans la conception de projets.....	24
2.5.3. Intégration du GESI/Plan d'action pour les propositions du FVC.....	30
2.6. Transition de la note conceptuelle du FVC aux propositions de financement.....	30
2.6.1. Considérations relatives à la transition.....	30
2.6.2. Le Mécanisme de Préparation des Projets du FVC (MPP).....	32
<b>Session Trois – Séance pratique sur la conception des notes conceptuelles et des propositions de financement du FVC.....</b>	<b>33</b>
3.1. Introduction.....	33
3.2. Objectif d'apprentissage.....	33
3.3. Lignes directrices pour la rédaction des sections de la note conceptuelle du FVC....	34
3.3.1. Section A : Résumé du projet/programme.....	34
3.3.2. Section B : Informations sur le projet/programme.....	35
3.3.3. Section C : Informations financières indicatives.....	43
3.3.4. Section D : Annexes.....	45
3.4. Bonnes pratiques et recommandations pour répondre aux critères d'investissement du FVC.....	46
Glossary.....	48

<b>Références.....</b>	<b>53</b>
<b>Annexe 1. Critères du FVC pour l'évaluation des propositions de programmes/projets.....</b>	<b>55</b>
<b>Annexe 2. Exercices pratiques.....</b>	<b>58</b>
<b>Annexe 3. Exemple d'arbre à problèmes.....</b>	<b>63</b>
<b>Annexe 4. Théorie du changement illustrative.....</b>	<b>64</b>

## Liste des tableaux

Table 1. Entry points for climate adaptation mainstreaming in budgeting processes	11
Table 2. Evolution of Climate Change Budget Tagging 2011-2021	12
Table 3. Difference Between Public Finance and Private Finance	25
Table 4. Barriers to subnational adaptation financing	39

## Liste des figures

Figure 1. An Overview of the Climate PIMA	13
Figure 2. C-PIMA Implementation steps	14
Figure 3. Entry points for mainstreaming climate adaptation in a PEER	15
Figure 4. Steps in making systems and institutions climate finance ready	15
Figure 5. Challenges to mainstreaming climate adaptation in budgeting processes	16
Figure 6. Traditional Debt Facility vs Debt-For-Nature agreement	18
Figure 7. DFC framework and NDC implementation	19
Figure 8. Debt-For-Climate (DFC) process	20
Figure 9. Climate Financing Instruments to Leverage Private Sector Investment	28
Figure 10. De-risking adaptation opportunities for private investors	29
Figure 11. carbon market process	33
Figure 12. NDCs and reference to the use of carbon market mechanisms (2019)	33
Figure 13. State and trends of carbon markets	34
Figure 14. Carbon market mechanisms for adaptation funding	35
Figure 15. DCF mechanism	38
Figure 16. The Devolved Climate Finance mechanism	41

## Introduction

Le cours sur ***l'Élaboration de Notes Conceptuelles et de Propositions de Financement pour le Financement Climatique*** propose une approche pratique qui fournit aux participants les outils et les connaissances essentielles nécessaires pour élaborer une note conceptuelle solide et des propositions de financement pour les mécanismes de fonds climatiques existants. Il examine le processus de préparation de projet pour accéder aux principaux fonds climatiques de la CCNUCC, en termes de domaines d'investissement, de critères d'investissement et d'instruments financiers, et comment répondre aux principaux critères d'investissement du Fonds Vert Climat. Ce cours axé sur l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement pour le financement climatique se justifie par les éléments suivants :

1

**Comblent un manque de connaissances** : Il existe une pénurie de professionnels qualifiés pour élaborer des propositions de financement climatique efficaces. Ce cours comble cette lacune en dotant les participants des outils et des connaissances nécessaires.

2

**Améliorer la viabilité des projets** : En fournissant une formation approfondie sur la conception de projets, l'évaluation d'impact et la modélisation financière. Ce cours aidera les participants à développer des projets ayant de meilleures chances d'obtenir un financement.

3

**Faciliter l'accès au financement climatique** : Une main-d'œuvre qualifiée capable d'élaborer des propositions solides peut augmenter le flux de financement climatique vers des projets essentiels, accélérant ainsi l'action climatique.

## Objectif Général du cours

L'objectif général d'un cours *Elaborer des Notes Conceptuelles et de Propositions de Financement pour les Mécanismes de Financement Climatique Existants* est de doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour obtenir un financement pour les projets d'adaptation au changement climatique. Le cours vise à renforcer les capacités des responsables gouvernementaux des PMA et des autres acteurs impliqués dans le financement climatique à élaborer des propositions d'adaptation compétitives, en concevant des notes conceptuelles et des propositions de financement de haute qualité qui se démarquent de la concurrence et augmentent leurs chances d'obtenir un financement climatique.



## Que trouver dans ce cours et où ?

Le contenu de ce cours sur *l'Élaboration de Notes Conceptuelles et de Propositions de Financement pour les Mécanismes de Financement Climatique Existants* est organisé autour de trois (3) sessions qui sont :



**Session 1: Préliminaires pour l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement climatique**



**Session 2: Élaboration de propositions d'adaptation au Fonds Vert Climat (FVC)**



**Session 3: Séance pratique sur la conception des notes conceptuelles et des propositions de financement du FVC**

En plus de ces trois sessions, ce cours fournit des informations et des ressources pertinentes pour chaque module/session telles qu'elles sont tirées de la présentation PowerPoint, qui fait partie du package de matériel de formation de ce cours.

# Session Une : Les Préliminaires pour l'Élaboration des Notes Conceptuelles et des Propositions de Financement du FVC

## 1.1. Introduction

Il est essentiel de mobiliser des financements pour lutter contre le changement climatique afin de répondre aux défis urgents posés par le changement climatique. Pour accéder à ces fonds, il est primordial d'élaborer des notes conceptuelles et des propositions convaincantes. Cette section jettera les bases de l'élaboration de notes conceptuelles et de propositions de financement efficaces en explorant les étapes préliminaires essentielles impliquées dans leur élaboration.

Il est essentiel de comprendre les subtilités des mécanismes de financement climatique, d'identifier les opportunités de projets qui correspondent aux priorités de financement et de construire une base solide pour la conception des projets afin de maximiser les chances d'obtenir un soutien financier. En maîtrisant le cadre conceptuel, le processus et les autres étapes préliminaires, les participants seront bien équipés pour élaborer des propositions convaincantes qui trouveront un écho auprès des bailleurs de fonds et favorisent une action climatique efficace.

Les sections suivantes se concentrent sur (i) le cadre conceptuel, (ii) les projets d'adaptation et leurs caractéristiques et (iii) les considérations clés pour l'élaboration d'un projet d'adaptation climatique robuste.

## 1.2. Objectif d'apprentissage

Cette session présente le cadre conceptuel autour de la conception de projets pour les fonds climatiques. Les participants auront une vue d'ensemble du processus de préparation et de soumission de projets climatiques, depuis l'identification des idées de projet jusqu'à la conception des notes conceptuelles et des propositions de financement, ainsi que les responsabilités des acteurs clés, notamment les autorités nationales désignées, les points focaux, les entités accréditées et les co-financeurs potentiels, les partenaires d'exécution potentiels, les co-promoteurs de projets, les bénéficiaires, etc.

### 1.3. Cadre Conceptuel

Il existe un certain nombre de concepts et de clarifications qui sont importants pour naviguer efficacement dans ce cours.

Tout d'abord, il est important de comprendre la différence entre un projet axé sur le climat et un projet de développement classique. La principale distinction entre les deux types de projets réside dans leur objectif principal, leur orientation et leur prise en compte du changement climatique :

	Projet d'Adaptation au Climat	Projet de Développement Classique
<b>Focus</b>	Conçu spécifiquement pour réduire la vulnérabilité des communautés et des systèmes aux effets néfastes du changement climatique.	Principalement destiné à améliorer les conditions socio-économiques, telles que la réduction de la pauvreté, le développement des infrastructures ou l'amélioration des soins de santé.
<b>Prise en Compte du Changement Climatique</b>	Le changement climatique est le principal facteur de changement et le projet est explicitement conçu pour remédier à ses effets.	Le changement climatique peut être un facteur secondaire ou tertiaire, s'il est pris en compte.

Il est important de noter que *ces deux types de projets sont souvent interconnectés*. De nombreux projets d'adaptation au changement climatique contribuent également aux objectifs de développement, et vice versa. Par exemple, la construction d'infrastructures résilientes au changement climatique peut à la fois protéger contre les impacts du changement climatique et améliorer l'activité économique et les moyens de subsistance. En substance, si les deux types de projets visent à améliorer la vie des populations, les projets d'adaptation au changement climatique se concentrent spécifiquement sur le renforcement de la résilience au changement climatique.

**Les concepts clés à prendre en compte dans le développement de projets de financement climatique comprennent :**

**Note conceptuelle :** est un document concis et ciblé qui décrit un projet ou une idée de recherche. Elle sert d'aperçu préliminaire, fournissant des détails clés aux parties prenantes ou aux bailleurs de fonds potentiels. La note conceptuelle décrit les objectifs, les activités, les résultats attendus et le budget du projet dans un format bref et convaincant. Il s'agit essentiellement d'un argumentaire adressé aux bailleurs de fonds ou aux parties prenantes potentiels pour susciter l'intérêt pour le projet et obtenir un soutien pour un développement ultérieur. Les éléments clés d'une note conceptuelle comprennent généralement :

- Titre et résumé du projet
- Description et objectifs du projet
- Bénéficiaires cibles

- Activités et calendrier du projet
- Aperçu du budget
- Équipe et partenaires du projet
- Impact et durabilité attendus

L'objectif d'une note conceptuelle est de capter l'attention des bailleurs de fonds potentiels et de fournir suffisamment d'informations pour les encourager à demander une proposition de projet complète.

**Proposition de financement** : pour le changement climatique est un document complet qui décrit un projet ou une initiative visant à relever les défis liés au changement climatique. Elle vise à obtenir un soutien financier de la part de donateurs, de gouvernements ou d'autres sources de financement pour mettre en œuvre les activités proposées.

Contrairement à une note conceptuelle, qui est un bref aperçu, une proposition de financement fournit une analyse détaillée et approfondie du projet. Elle comprend généralement :

- Un plan de mise en œuvre détaillé
- Un budget complet
- Un cadre de suivi et d'évaluation solide
- Une évaluation des risques
- Un plan de durabilité

L'objectif d'une proposition de financement est de persuader le bailleur de fonds que le projet est bien conçu, réalisable et qu'il aura un impact significatif dans la lutte contre le changement climatique.

**Projet et programme**: dans le contexte du changement climatique, il s'agit d'une initiative conçue pour lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en augmentant la séquestration du carbone ou en renforçant la résilience et la capacité d'adaptation aux impacts du changement climatique. Ces projets peuvent aller du développement d'infrastructures à grande échelle à des initiatives communautaires. Un programme est un groupe de projets, de sous-programmes et d'activités de gestion de programme connexes gérés de manière coordonnée pour atteindre des objectifs et des avantages stratégiques. Il s'agit d'un effort plus vaste et continu comportant de multiples composantes.

**Le cadre logique (ou Logframe)** est un outil de planification de projet utilisé pour définir les buts, les objectifs, les activités et les résultats attendus d'un projet. Il fournit une approche structurée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'un projet. Il s'agit essentiellement d'une matrice qui montre les liens logiques entre les intrants, les activités, les

extrants, les résultats et l'impact d'un projet. Les principaux éléments d'un cadre logique sont les suivants :

- **Résumé narratif** : Un bref aperçu du projet.
- **Objectif** : Le changement ou l'impact souhaité à long terme.
- **But** : Le résultat ou le changement immédiat à atteindre.
- **Produits** : Les produits ou services spécifiques à fournir.
- **Activités** : Les tâches à entreprendre pour produire des extrants.
- **Indicateurs** : Des indicateurs mesurables pour chaque niveau du cadre logique pour suivre les progrès.
- **Moyens de vérification** : Sources de données pour vérifier les indicateurs.
- **Hypothèses** : Facteurs externes supposés être en place pour que le projet réussisse.
- **Risques** : Menaces potentielles pour la mise en œuvre du projet et leurs stratégies d'atténuation.

En utilisant un cadre logique, les chefs de projet peuvent s'assurer que tous les composants du projet sont alignés et contribuent à l'objectif global.

**La théorie du changement (TdC)** est un processus systématique de planification, de gestion et d'évaluation des interventions de développement. Elle décrit comment et pourquoi un ensemble d'activités est censé produire des résultats spécifiques. Il s'agit essentiellement d'une feuille de route qui explique les liens de cause à effet entre les intrants, les activités, les extrants, les résultats et l'impact d'un projet. Les principaux éléments d'une théorie du changement sont les suivants :

- **Intrants** : Ressources allouées au projet (par exemple, financement, personnel, équipement).
- **Activités** : Tâches entreprises pour atteindre les résultats (par exemple, formation, ateliers, développement d'infrastructures).
- **Produits** : Produits ou services générés par les activités du projet (par exemple, nombre de participants formés, structures construites).
- **Résultats** : Changements dans les connaissances, les attitudes ou les comportements résultant des extrants (par exemple, sensibilisation accrue, amélioration des moyens de subsistance).
- **Impact** : Changements à long terme dans le système ou la société (par exemple, réduction de la vulnérabilité au changement climatique, augmentation de la résilience).

Une théorie du changement bien développée permet d'aligner les activités du projet sur les résultats souhaités, facilite le suivi et l'évaluation et améliore la prise de décision.

***Il est important de noter que dans le contexte du développement de projets sur le changement climatique, la plupart des bailleurs de fonds pour le climat, y compris le Fonds Vert Climat***

**(FVC), demandent une théorie du changement (TdC) et non un cadre logique de projet classique.** En effet, si la théorie du changement (TdC) et le cadre logique (Logframe) sont tous deux des outils précieux pour la planification et la gestion de projets, le FVC peut pencher vers la théorie du changement pour plusieurs raisons. En effet, compte tenu de la complexité du changement climatique, qui nécessite des interventions complexes et multidimensionnelles, une TdC rend mieux compte des impacts potentiels à long terme de l'action climatique. La TdC offre une vision plus holistique de l'impact du projet en se concentrant sur les résultats à long terme et les liens de causalité qui y conduisent. En outre, la TdC encourage une approche plus adaptative, permettant des ajustements en fonction des preuves et du contexte émergents. La TdC est plus flexible et adaptable aux circonstances changeantes, ce qui permet des corrections à mi-parcours. Elle favorise également une approche axée sur l'apprentissage, mettant l'accent sur l'amélioration continue et le partage des connaissances.

### Le diagramme de Gantt

Un diagramme de Gantt est une représentation visuelle du planning d'un projet. Il s'agit d'un graphique à barres qui illustre les dates de début et de fin des éléments terminaux et des éléments récapitulatifs d'un projet.

Exemple de diagramme de Gantt

Activités	Année 1				Année 2			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
A1.1	■	■						
A1.2			■					
A2.1		■	■	■	■			
A2.2					■	■		
A3.1						■	■	
A3.2								■

## 1.4. Projet d'adaptation et caractéristiques

Un projet d'adaptation au changement climatique est une initiative visant à réduire les effets négatifs du changement climatique ou à tirer parti des nouvelles opportunités qui se présentent. Il implique la mise en œuvre de stratégies pour aider les communautés, les écosystèmes et les économies à devenir plus résilients aux aléas liés au climat, tels que les inondations, les sécheresses, les vagues de chaleur et l'élévation du niveau de la mer.

En effet, les pays les moins avancés (PMA) sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Les projets d'adaptation dans ces régions se concentrent souvent sur le

renforcement de la résilience et la préservation des moyens de subsistance. Le tableau suivant présente quelques exemples de projets/programmes d'adaptation dans le contexte des PMA :

Agriculture et Sécurité Alimentaire	<p><b>Promouvoir une agriculture résiliente au changement climatique</b> : introduction de variétés de cultures résistantes à la sécheresse, agroforesterie et systèmes d'irrigation améliorés.</p> <p><b>Développer des systèmes d'alerte précoce</b> : fournir aux agriculteurs des informations sur les conditions météorologiques afin d'anticiper et d'atténuer les risques.</p> <p><b>Adaptation de l'élevage</b> : soutenir le développement de races et de pratiques d'élevage résilientes.</p>
Gestion des Ressources en Eau	<p><b>Améliorer la collecte et le stockage de l'eau</b> : construire des structures de récupération des eaux de pluie et des barrages de petite taille.</p> <p><b>Conservation de l'eau</b> : mettre en œuvre des techniques d'irrigation efficaces et promouvoir des technologies permettant d'économiser l'eau.</p> <p><b>Gestion intégrée des ressources en eau</b> : adopter une approche holistique de la gestion de l'eau, prenant en compte à la fois la quantité et la qualité.</p>
Réduction des Risques de Catastrophe	<p><b>Systèmes d'alerte précoce</b> : développement et diffusion de systèmes d'alerte précoce pour les inondations, les sécheresses et les tempêtes.</p> <p><b>Développement des infrastructures</b> : construction d'infrastructures résilientes au changement climatique, telles que des routes, des ponts et des écoles.</p> <p><b>Préparation communautaire aux catastrophes</b> : renforcement de la résilience communautaire par le biais de formations et de plans d'intervention d'urgence.</p>
Gestion des Zones Côtières	<p><b>Restauration des mangroves</b> : protection des côtes contre l'érosion et les ondes de tempête.</p> <p><b>Pêche durable</b> : promotion de pratiques de pêche durables pour garantir la sécurité alimentaire.</p> <p><b>Développement des communautés côtières</b> : soutien aux moyens de subsistance et à la diversification économique dans les zones côtières.</p>
Adaptation basée sur les Écosystèmes	<p><b>Conservation et restauration des forêts</b> : protection des puits de carbone et de la biodiversité.</p> <p><b>Gestion durable des terres</b> : prévention de la dégradation des terres et promotion de la conservation des sols.</p> <p><b>Gestion communautaire des ressources naturelles</b> : autonomisation des communautés locales pour gérer leurs ressources naturelles de manière durable.</p>

Les principales caractéristiques des projets d'adaptation au changement climatique

<b>Se concentrer sur les impacts</b>	L'objectif est de s'attaquer aux conséquences du changement climatique plutôt qu'à ses causes. Les projets d'adaptation au changement climatique visent à minimiser les effets négatifs du changement climatique.
<b>Renforcement de la résilience</b>	Renforcer la capacité des systèmes à résister et à se remettre des chocs climatiques.
<b>Gestion des risques</b>	Identifier et réduire les vulnérabilités aux risques liés au climat.
<b>Centré sur la communauté</b>	Impliquer souvent la participation et l'appropriation locales.
<b>Perspective à long terme</b>	Considérer la nature évolutive du changement climatique.

## 1.5. Considérations clés pour l'élaboration d'un projet d'adaptation au changement climatique

Développer un projet d'adaptation climatique réussi nécessite une planification et une préparation minutieuses, comme décrit dans cette section.

**Évaluation des besoins et analyse de la vulnérabilité** : Une évaluation rigoureuse des besoins et une analyse de la vulnérabilité constituent la pierre angulaire d'un projet d'adaptation au changement climatique réussi. Elle permet de comprendre les défis spécifiques auxquels une communauté est confrontée et d'identifier les interventions appropriées.

Une **évaluation des besoins** vise à identifier les écarts entre la situation actuelle et l'état souhaité. Dans le contexte de l'adaptation au changement climatique, elle consiste à déterminer :

- **Priorités communautaires** : comprendre les besoins et les préoccupations les plus urgents de la population cible.
- **Lacunes en matière de ressources** : identifier les pénuries de ressources humaines, financières et matérielles.
- **Capacité institutionnelle** : évaluer la capacité des organisations locales à mettre en œuvre des mesures d'adaptation.
- **Connaissances et sensibilisation** : évaluer le niveau de compréhension du changement climatique et de ses impacts.

**L'analyse de la vulnérabilité** va plus loin en examinant les facteurs qui augmentent la vulnérabilité d'une communauté aux effets du changement climatique. Elle implique :

- **Identifier les risques climatiques** : déterminer les types d'événements liés au climat (par exemple, inondations, sécheresses, tempêtes) qui affectent la zone.
- **Évaluer l'exposition** : évaluer le degré d'exposition des personnes, des biens et des systèmes à ces risques.

- **Analyser la sensibilité** : comprendre les impacts négatifs potentiels des risques climatiques sur les personnes et les systèmes.
- **Évaluer la capacité d'adaptation** : évaluer la capacité d'une communauté à faire face et à s'adapter au changement climatique.

En combinant ces deux approches, vous pouvez identifier les vulnérabilités spécifiques qui nécessitent des mesures d'adaptation. Ces informations vous aideront à :

- **Prioriser les interventions** : se concentrer sur les besoins et les vulnérabilités les plus urgents.
- **Adapter les projets** : concevoir des projets qui répondent aux circonstances uniques de la communauté ciblée.
- **Renforcer la résilience de la communauté** : élaborer des stratégies d'adaptation qui renforcent la capacité de la communauté à faire face aux chocs futurs.
- **Mesurer l'impact** : établir des données de référence pour le suivi et l'évaluation des résultats du projet.

### *Priorisation des Projets d'Adaptation*

Il est essentiel de prioriser les projets d'adaptation en raison des ressources limitées et de la nécessité urgente de faire face aux multiples impacts climatiques. Il existe plusieurs méthodes pour mener un exercice de priorisation lors de la sélection de votre idée de projet :

<b>Analyse Multicritère (ACM)</b>	Attribuez des poids à différents critères et notez les projets potentiels en fonction de ces critères.
<b>Analyse Coûts-Bénéfices (ACB)</b>	Évaluer les avantages économiques d'un projet par rapport à ses coûts.
<b>Participation des Parties Prenantes</b>	Impliquer les communautés et les autres parties prenantes dans l'identification et la priorisation des besoins.
<b>Évaluation des risques</b>	Prioriser les projets en fonction de la probabilité et de la gravité des impacts climatiques potentiels et du niveau de vulnérabilité des communautés affectées.

**Engagement des Parties Prenantes** est essentiel au succès de tout projet d'adaptation. Il permet de garantir que le projet réponde à des besoins réels, renforce l'appropriation locale, renforce l'autonomie des populations marginalisées et augmente les chances de durabilité. Les développeurs de projets peuvent impliquer les parties prenantes par le biais de diverses méthodes, notamment des ateliers participatifs, des groupes de discussion, des entretiens, des enquêtes et également les médias sociaux. Le tableau suivant propose une liste des principes les plus importants de l'engagement des parties prenantes dans la conception de projets d'adaptation, sur la base d'analyses comparatives et d'expériences :

<b>Implication précoce</b>	Inclure les parties prenantes dès le début du projet pour garantir que leurs besoins et leurs points de vue sont pris en compte.
<b>Inclusivité</b>	Engager un groupe diversifié de parties prenantes, y compris les communautés locales, les agences gouvernementales, les ONG, le secteur privé et le monde universitaire.
<b>Communication multi-directionnelle</b>	Créer des opportunités de dialogue ouvert et de partage d'informations entre l'équipe de projet et les parties prenantes.
<b>Renforcement des capacités</b>	Renforcer la capacité des parties prenantes à participer efficacement au projet.
<b>Partage du pouvoir</b>	Partager le pouvoir de décision avec les parties prenantes pour promouvoir l'appropriation.
<b>Instaurer la confiance</b>	Favoriser la confiance et le respect mutuel entre les parties prenantes.

**Cycle de projet, critères et priorités d'investissement** : Le cycle de projet englobe les différentes étapes d'un projet, de sa soumission à son approbation, en passant par son lancement, sa mise en œuvre et son achèvement. Le cycle de projet diffère d'un mécanisme de financement à l'autre. Il est important que le promoteur du projet d'adaptation comprenne et assimile pleinement les exigences du bailleur de fonds climatique auquel il souhaite soumettre une proposition. En effet, la compréhension du cycle de projet d'un bailleur de fonds comme le Fonds Vert Climat est essentielle pour une conception et une mise en œuvre efficaces du projet.

Le cycle de projet d'un bailleur de fonds climatique comporte généralement plusieurs phases distinctes. Certains fonds sont ouverts en permanence, tandis que d'autres bailleurs de fonds prévoient des fenêtres temporelles distinctes pour la soumission des propositions. Les étapes spécifiques peuvent varier d'un financeur à l'autre, de même que leurs priorités, les instruments de financement utilisés, leurs critères d'investissement et leurs modèles de notes conceptuelles et/ou de propositions de financement. Tous ces aspects doivent être pris en compte.

# Session Deux – Élaboration de Propositions d'Adaptation au Fonds Vert Climat

## 2.1. Introduction

Le Fonds Vert Climat (FVC) est un fonds mondial créé pour soutenir les efforts des pays en développement en matière d'adaptation aux effets du changement climatique. Pour accéder à ce financement essentiel, les promoteurs de projets doivent élaborer des propositions d'adaptation convaincantes, conformes aux objectifs et aux critères du FVC.

Pour élaborer une proposition d'adaptation réussie au FVC, il faut bien comprendre les priorités du fonds, ainsi qu'une bonne maîtrise des méthodologies de développement de projets. Ce cours vous fournira les connaissances et les compétences nécessaires pour élaborer des propositions efficaces qui contribuent à renforcer la résilience climatique.

Cette session fournit un contexte pour la formation pratique suivante axée sur l'élaboration de la note conceptuelle du FVC.

Les principaux domaines d'intérêt de cette session sont les suivants :

- Comprendre le mandat et les priorités du FVC
- Maîtriser le processus de candidature et les exigences du FVC
- Présentation des critères d'investissement du FVC
- Présentation du modèle de note conceptuelle du FVC
- Comprendre le rôle des partenaires et des acteurs clés et comment établir des partenariats solides et l'engagement des parties prenantes dans le processus de conception des projets du FVC
- Présentation de la manière de passer de la note conceptuelle aux propositions de financement complet dans le contexte du FVC.

À la fin de cette session, vous serez bien préparé pour commencer à rédiger une proposition FVC et passer à la phase pratique lors de la session suivante. Pour plus d'informations sur le FVC, consultez le cours 4 de cette série : *Principes fondamentaux de l'élaboration d'une justification climatique*.

## 2.1. Objectif d'apprentissage

Cette session du cours vise à doter les participants des connaissances et des compétences nécessaires pour comprendre le mandat, les objectifs stratégiques et les critères d'investissement du FVC, ainsi que les fenêtres de financement et les critères d'éligibilité du FVC en mettant l'accent sur l'adaptation. La session présente également un aperçu du cycle de projet du FVC et du processus d'approbation des projets, les éléments clés à maîtriser lors de la

préparation d'une note conceptuelle du FVC et la manière de passer de la note conceptuelle du FVC aux propositions de financement.

## 2.3. La mission, les critères d'investissement et les modèles du FVC

Le Fonds Vert Climat (FVC) est un fonds mondial créé pour soutenir les efforts des pays en développement en matière d'adaptation aux impacts du changement climatique et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Son objectif principal est de canaliser des ressources financières importantes vers les pays qui en ont le plus besoin.

Pour garantir une allocation efficace des fonds, le FVC a établi un ensemble de critères d'investissement. Ces critères guident le fonds dans la sélection de projets qui correspondent à sa mission et ont le potentiel d'avoir un impact significatif.

Le FVC a établi six critères d'investissement clés pour guider ses décisions de financement et garantir que les ressources sont allouées efficacement aux projets qui ont un impact significatif. Ces critères sont les suivants :

1. **Potentiel d'impact** : Le projet doit démontrer un impact clair et mesurable sur l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique.
2. **Potentiel de changement de paradigme** : Le projet doit introduire des approches ou des solutions innovantes pour relever les défis climatiques.
3. **Potentiel de développement durable** : Le projet doit contribuer à des objectifs de développement durable plus larges.
4. **Besoins du bénéficiaire** : Le projet doit donner la priorité au soutien aux pays et aux communautés les plus touchés par le changement climatique.
5. **Appropriation et motivation du pays** : Le projet doit être dirigé et détenu par le pays cible.
6. **Efficacité et efficacité** : Le projet doit démontrer une rentabilité, une viabilité financière et une gestion solide.

En adhérant à ces critères, les promoteurs de projets peuvent augmenter leurs chances d'obtenir un financement du FVC et de contribuer à la mission globale du fonds.

Le fonds fournit un soutien spécifique un [Modèle Spécifique pour les Notes Conceptuelles](#) et un [Modèle pour les Propositions de Financement](#) pour guider les candidats tout au long du processus de candidature. Ces modèles décrivent les informations requises et le format pour chaque section de la proposition. En plus des URL, vous pouvez vous référer à la section Annexe à la fin, pour les deux modèles.

GCF DOCUMENTATION PROJECTS

# Concept Note

Project/Programme Title: \_\_\_\_\_

Country(ies): \_\_\_\_\_

National Designated Authority(ies) (NDA): \_\_\_\_\_

Accredited Entity(ies) (AE): \_\_\_\_\_

Date of first submission/  
version number: YYYY-MM-DD|V.0|

Date of current submission/  
version number: YYYY-MM-DD|V.0|



Please submit the completed form to [fundingproposal@gcfund.org](mailto:fundingproposal@gcfund.org), using the following name convention in the subject line and file name: "CN-[Accredited Entity or Country]-YYYYMMDD"

GCF DOCUMENTATION PROJECTS

# Funding Proposal

Project/Programme title: *Please indicate the project title. Ideally this should reference the country where the project/programme will be implemented and be less than 100 characters, approximately 10-15 words.*

Country(ies): *List all the countries where the project/programme will be implemented.*

Accredited Entity: *Indicate the Accredited Entity submitting this proposal.*

Date of first submission: YYYY/MM/DD|

Date of current submission: YYYY/MM/DD|

Version number: V.000|



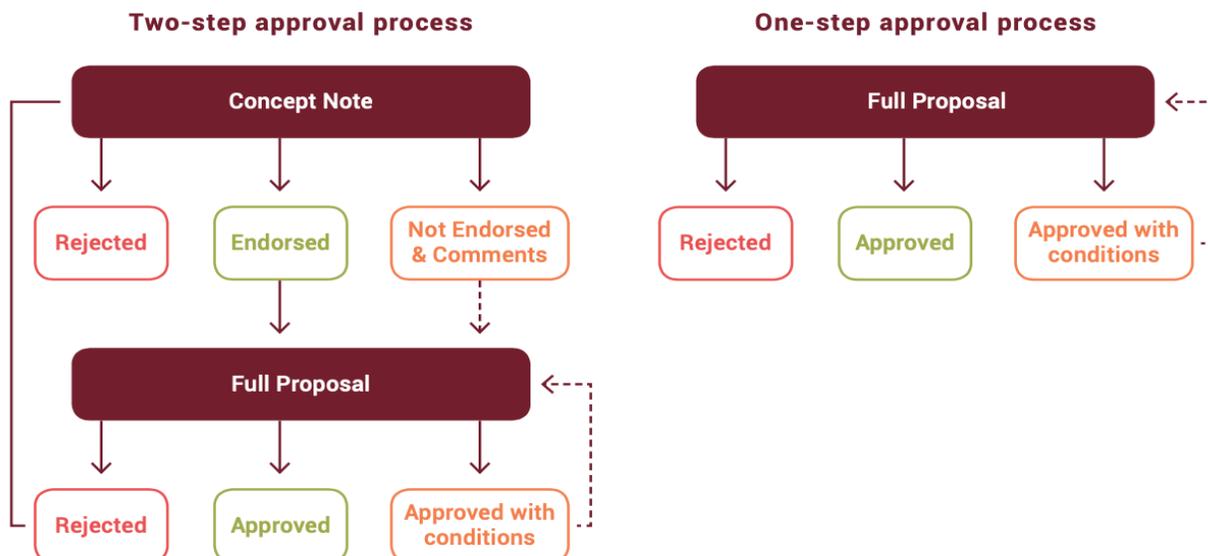
Bien que le FVC propose des modèles généraux, il est essentiel d'adapter votre proposition au créneau ou au programme de financement spécifique auquel vous postulez. Certains créneaux de financement peuvent avoir des exigences supplémentaires ou des domaines d'intérêt spécifiques.

## 2.4. Aperçu du cycle de projet du FVC et du processus d'approbation des projets

Le cycle de projet du FVC décrit les étapes clés d'un projet, de sa conception à son achèvement. Le processus d'approbation du projet est un élément essentiel de ce cycle.

Selon les procédures du FVC, il existe deux cycles indépendants (voir la figure ci-dessous) pour la soumission des propositions de financement :

- Le **cycle court** (processus d'approbation en une seule étape) se produit lorsqu'une proposition de projet complète est directement soumise au FVC.
- Le **cycle long** (processus d'approbation en deux étapes) se produit lorsqu'une note conceptuelle de projet est d'abord soumise au FVC pour examen et approbation avant de passer à l'étape de la proposition complète. Il s'agit du cycle recommandé par le FVC.

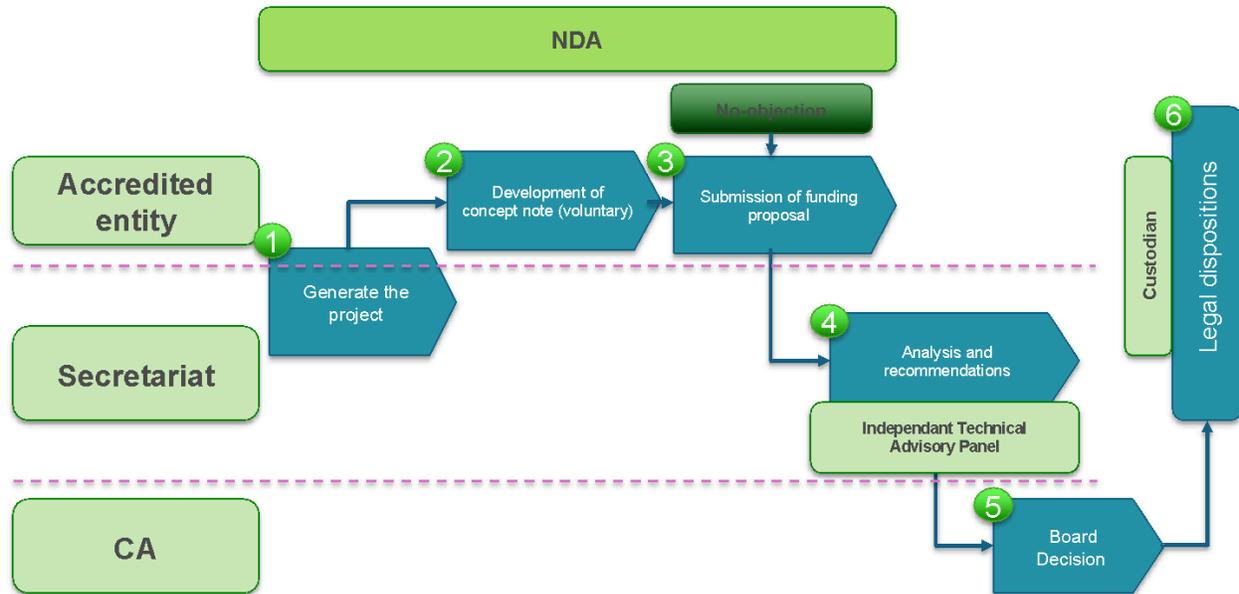


Source: adapted from GCF infographics.

Dans l'ensemble, le cycle de projet du FVC se présente comme suit :

1. **Identification et développement du projet** : cette étape consiste à identifier des idées de projets potentiels, à mener des études de faisabilité et à élaborer des notes conceptuelles.
2. **Élaboration de la proposition** : sur la base de la note conceptuelle, une proposition de projet complète est préparée, comprenant un budget détaillé, un plan de travail et un plan de suivi et d'évaluation.
3. **Soumission et examen** : la proposition est soumise au Secrétariat du FVC pour un examen initial.
4. **Examen par le Groupe Consultatif Technique Indépendant (GCTI)** : le GCTI effectue une évaluation technique de la proposition.
5. **Approbation du Conseil du FVC** : le Conseil du FVC prend la décision finale d'approuver ou non le projet.
6. **Mise en œuvre du projet** : le projet approuvé est mis en œuvre par l'entité accréditée (EA).
7. **Suivi, évaluation et apprentissage (SEA)** : les progrès du projet sont suivis et les leçons apprises sont enregistrées.
8. **Clôture** : le projet est officiellement clôturé et les rapports finaux sont soumis.

En pratique, le processus d'approbation des projets du GCF est rigoureux et comporte plusieurs étapes (voir la figure ci-dessous).



Le processus décrit dans la figure ci-dessus implique plusieurs étapes, depuis le développement initial du concept jusqu'à l'approbation finale du conseil d'administration.

### Étape 1 : Élaboration de la note conceptuelle

- **Identification du projet** : identification d'un projet potentiel qui s'aligne sur les fenêtres de financement du FVC et les priorités du pays en matière de changement climatique.
- **Préparation de la note conceptuelle** : élaboration d'un document concis décrivant les objectifs du projet, les résultats attendus, les bénéficiaires cibles et le budget préliminaire.
- **Soumission** : soumission de la note conceptuelle au Secrétariat du FVC pour examen initial.

### Étape 2 : Examen et commentaires de la note conceptuelle

- **Évaluation initiale** : Le Secrétariat du FVC procède à une évaluation préliminaire de la note conceptuelle afin de déterminer son adéquation avec les priorités stratégiques et les critères d'éligibilité du fonds.
- **Retour de commentaires** : Le FVC fournit des commentaires au promoteur du projet sur les forces et les faiblesses de la note conceptuelle, suggérant des améliorations potentielles.

### Étape 3 : Élaboration de la proposition complète

- **Préparation de la proposition** : Sur la base des commentaires reçus, le promoteur du projet élabore une proposition de financement complète, comprenant la conception

détaillée du projet, le budget, le plan de mise en œuvre, le cadre de suivi et d'évaluation et les stratégies de gestion des risques.

- **Collecte de données** : Collecte des données et des informations nécessaires pour étayer la proposition.
- **Consultation des parties prenantes** : Mobilisation des parties prenantes concernées pour garantir leur contribution et leur soutien.

#### Étape 4 : Soumission et examen préalable de la proposition

- **Soumission** : Soumission de la proposition de financement complète au Secrétariat du FVC.
- **Examen préalable** : Le Secrétariat procède à un examen préalable pour évaluer l'exhaustivité de la proposition et sa conformité aux exigences du FVC.

#### Étape 5 : Examen technique et vérification préalable

- **Évaluation technique** : Le Secrétariat du FVC procède à une évaluation technique détaillée de la proposition, évaluant sa faisabilité, ses garanties environnementales et sociales, l'égalité des sexes et l'impact sur le changement climatique.
- **Examen par le Groupe Consultatif Technique indépendant (GCTi)** : Le GCTi fournit une évaluation indépendante de la proposition.
- **Vérification préalable** : Le FVC procède à une vérification préalable du promoteur du projet et de ses partenaires.

#### Étape 6 : Approbation du Conseil

- **Examen du Conseil** : Le Conseil du FVC examine la proposition de projet, en tenant compte de son alignement avec les priorités stratégiques du Fonds, sa viabilité financière et ses mesures de protection environnementale et sociale.
- **Approbation ou rejet** : Le Conseil prend une décision finale quant à l'approbation du projet et à l'allocation des fonds.

En outre, veuillez noter que les Autorités Nationales Désignées (AND) sont des entités gouvernementales désignées par les pays pour servir d'interface principale entre le pays et le Fonds Vert Climat (FVC). Elles jouent un rôle essentiel pour garantir que les ressources du FVC sont alignées sur les priorités climatiques nationales et canalisées efficacement vers un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique. Dans les processus de développement et d'approbation des projets, elles soutiennent l'élaboration de propositions de projets de haute qualité en fournissant des conseils et une assistance technique, examinent et approuvent les propositions de projets avant leur soumission au FVC et s'assurent que les propositions de projets répondent aux critères d'éligibilité et aux priorités nationales du FVC.

Il convient également de noter que le FVC propose un processus simplifié pour les petits projets répondant à des critères spécifiques, appelé le processus d'approbation simplifié (PAS). Les promoteurs de projets peuvent devenir des entités accréditées, ce qui leur permet d'accéder directement au financement du FVC sans passer par le processus d'approbation complet pour chaque projet. Le FVC encourage le cofinancement provenant d'autres sources pour mobiliser des ressources supplémentaires pour les projets.

Enfin, les exigences et les délais spécifiques du processus d'approbation des projets du FVC peuvent varier en fonction du type, de la taille et de la complexité du projet. Il est essentiel de consulter les directives et procédures du FVC pour obtenir les informations les plus précises et les plus à jour.

## 2.5. Éléments clés à maîtriser lors de la préparation d'une note conceptuelle FVC

Après avoir examiné le modèle de note conceptuelle du FVC, il faut maîtriser trois éléments clés pour concevoir une note conceptuelle solide et, plus tard, une proposition de financement. Il s'agit de la **justification climatique** (démontrer comment le projet aborde directement les impacts du changement climatique et contribue à renforcer la résilience), de la **théorie du changement** (une feuille de route qui décrit comment et pourquoi un ensemble spécifique d'activités conduira à l'obtention d'un résultat souhaité) et de **l'intégration du genre et de l'inclusion sociale** dans tous les aspects du cycle du projet, de la planification et de la conception à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage).

### 2.5.1. La Justification Climatique dans la conception des projets

Le cours 4 de cette série : *Principes Fondamentaux de l'Élaboration d'une Justification Climatique* pour les projets d'adaptation fait partie de cette série de cinq cours. Il est fortement recommandé au facilitateur et aux participants de se référer aux supports de formation du cours 4, afin de mieux comprendre le processus d'élaboration d'une justification climatique solide ainsi que la disponibilité des différents outils et approches utilisés pour accéder aux données climatiques.

### 2.5.2. Théorie du Changement (TdC) dans la conception de projets

Une théorie du changement représente l'énoncé narratif/graphique qui relie logiquement les activités d'un projet aux résultats qui doivent être atteints pour satisfaire à la vision ou à l'objectif à long terme du projet. Pour le FVC, la théorie du changement justifie la raison d'être du projet et fournit des informations sur la manière dont il contribue à faire évoluer la trajectoire de développement vers un développement à faibles émissions de carbone et/ou

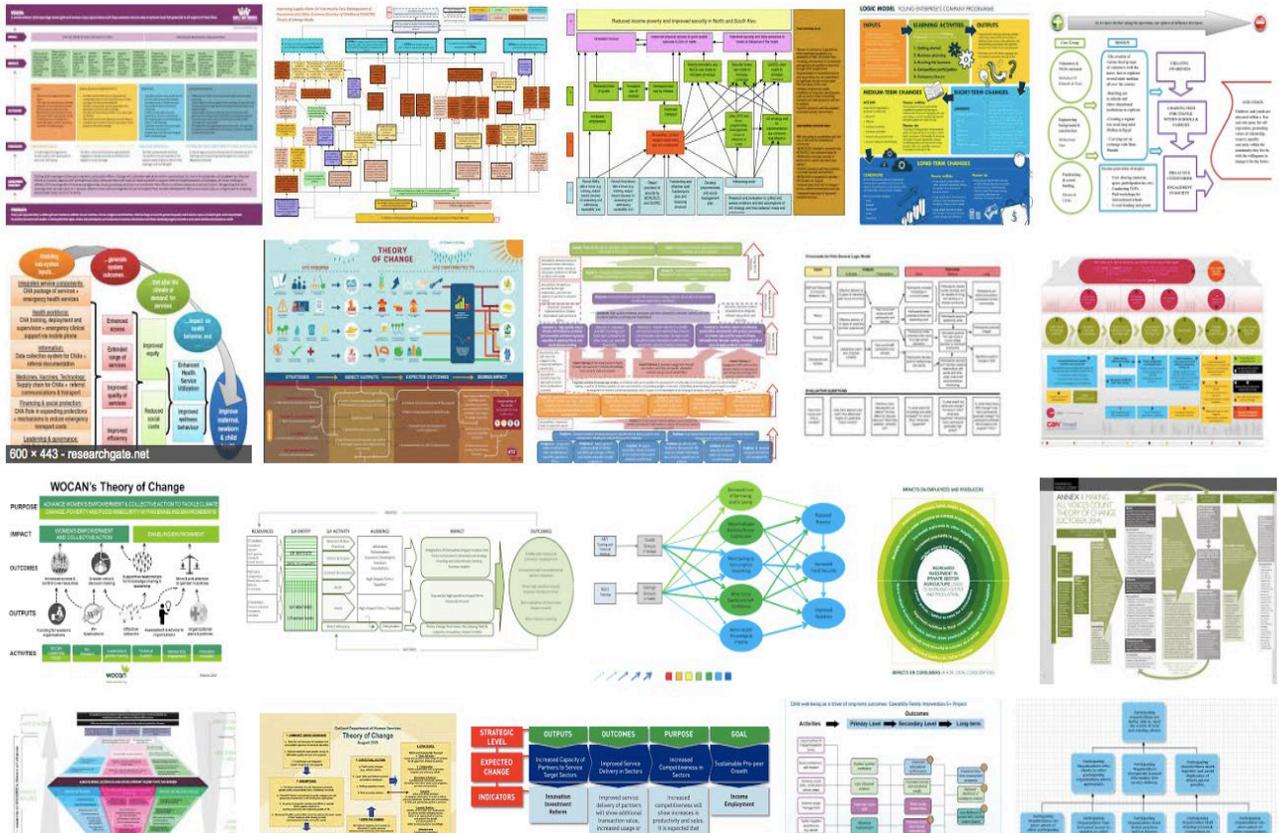
résilient au changement climatique, conformément à ses buts et objectifs. Il existe une différence entre la théorie du changement et le cadre logique classique.

Premièrement, une théorie du changement donne une « vue d'ensemble » et résume le travail à un **niveau stratégique**, tandis qu'un cadre logique illustre une compréhension du processus de changement au **niveau du programme (mise en œuvre)**. En d'autres termes, le cadre logique est comme une lentille microscopique qui zoome sur un chemin spécifique au sein de la théorie du changement.

Deuxièmement, la théorie du changement se concentre sur les processus sociaux, économiques, politiques et institutionnels complexes qui sous-tendent le changement sociétal. La théorie du changement montre également toutes les différentes voies qui peuvent conduire au changement, même si ces voies ne sont pas liées à votre programme. C'est pourquoi de nombreuses théories du changement finissent par être des représentations graphiques proposées sous diverses formes. Le cadre logique, en revanche, fidèle à son nom, présente l'intervention de manière « logique », séquentielle. Propre, propre et ordonnée, « X mène à Y ». Avec le cadre logique, seuls les composants directement liés au programme sont représentés. Il est linéaire, ce qui signifie que toutes les activités mènent à des extrants qui mènent aux résultats et à l'objectif – il n'y a pas de processus cycliques ou de boucles de rétroaction.

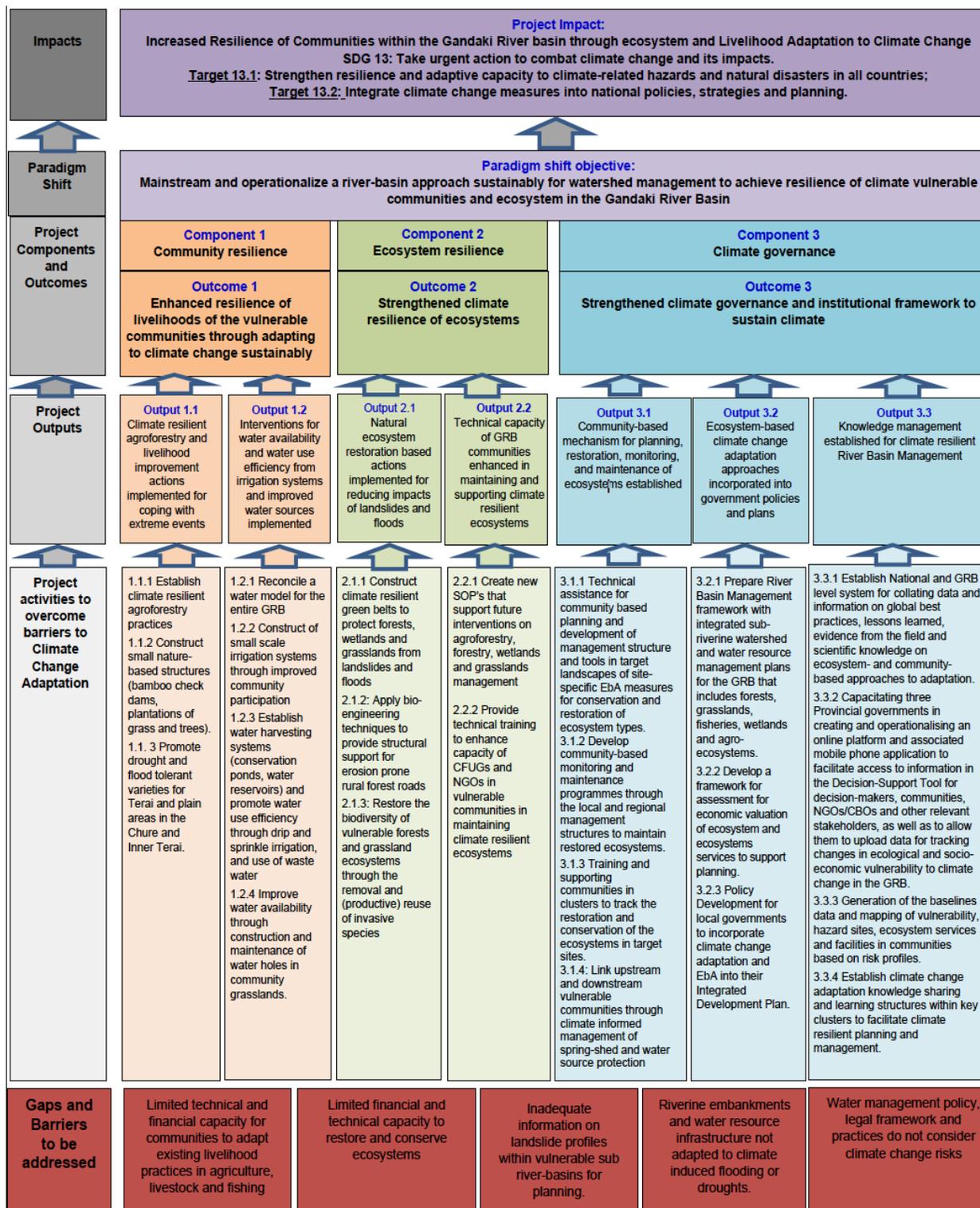
Troisièmement, l'élaboration d'une théorie du changement commence généralement par le « haut », avec l'identification d'un « Grand Objectif Audacieux et Imaginatif » (BHAG) puis remonte à rebours pour cartographier les voies de résultats. Lors de l'élaboration de la théorie du changement, la question posée est la suivante : « **Si nous faisons X, alors Y changera parce que...** ». En d'autres termes, le cadre logique ne commence généralement pas par le BHAG, mais commence par le « bas », décrivant les intrants, les activités, les extrants, etc., qui mènent à l'objectif. La question qui se pose lors de l'élaboration d'un cadre logique est la suivante : « **Si nous prévoyons de faire X, alors cela donnera le résultat Y.** »

Vous trouverez ci-dessous des exemples de compréhension et de présentation des TdC :

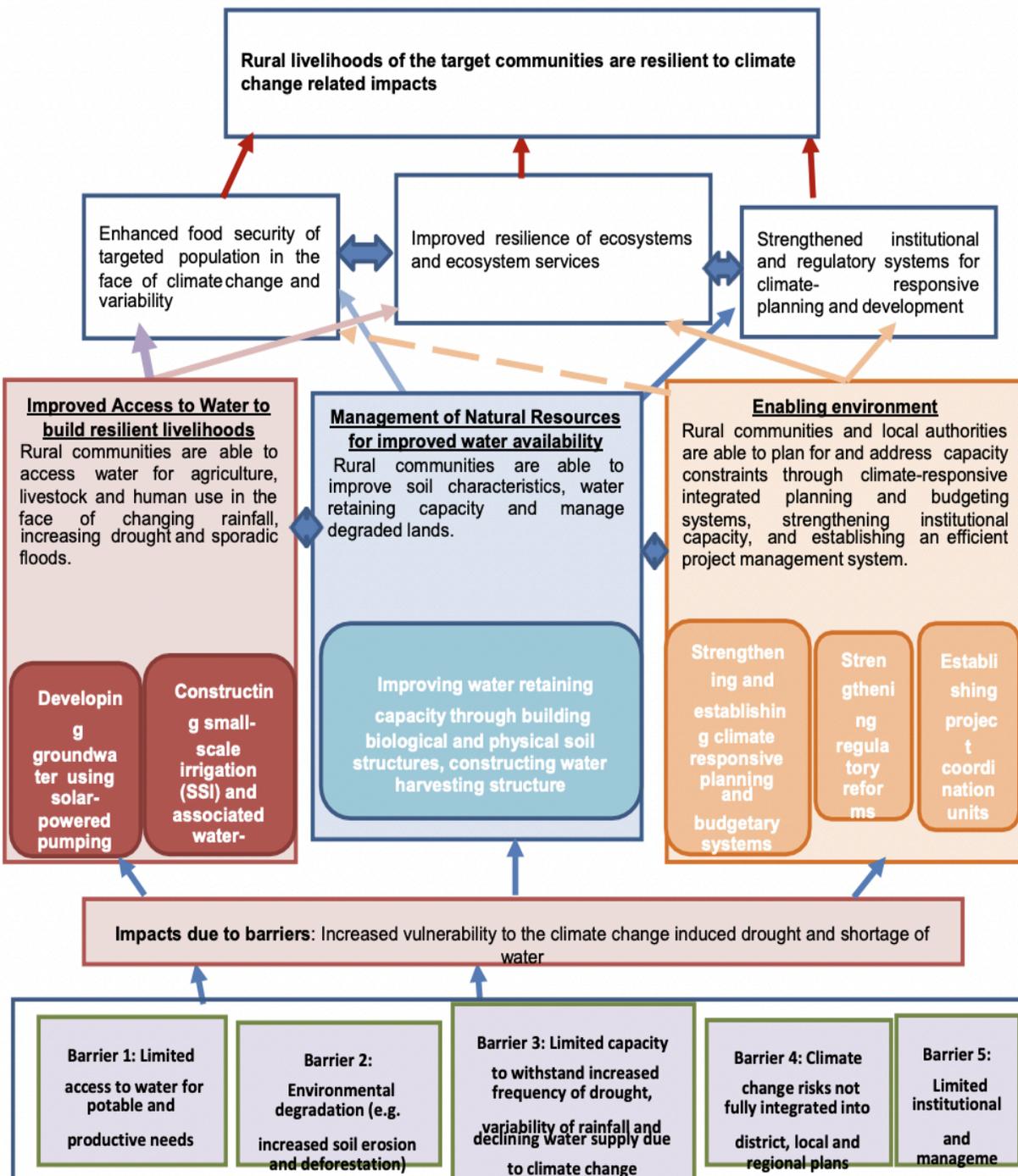


Deux exemples de tables des matières de projets approuvés par le GCF.

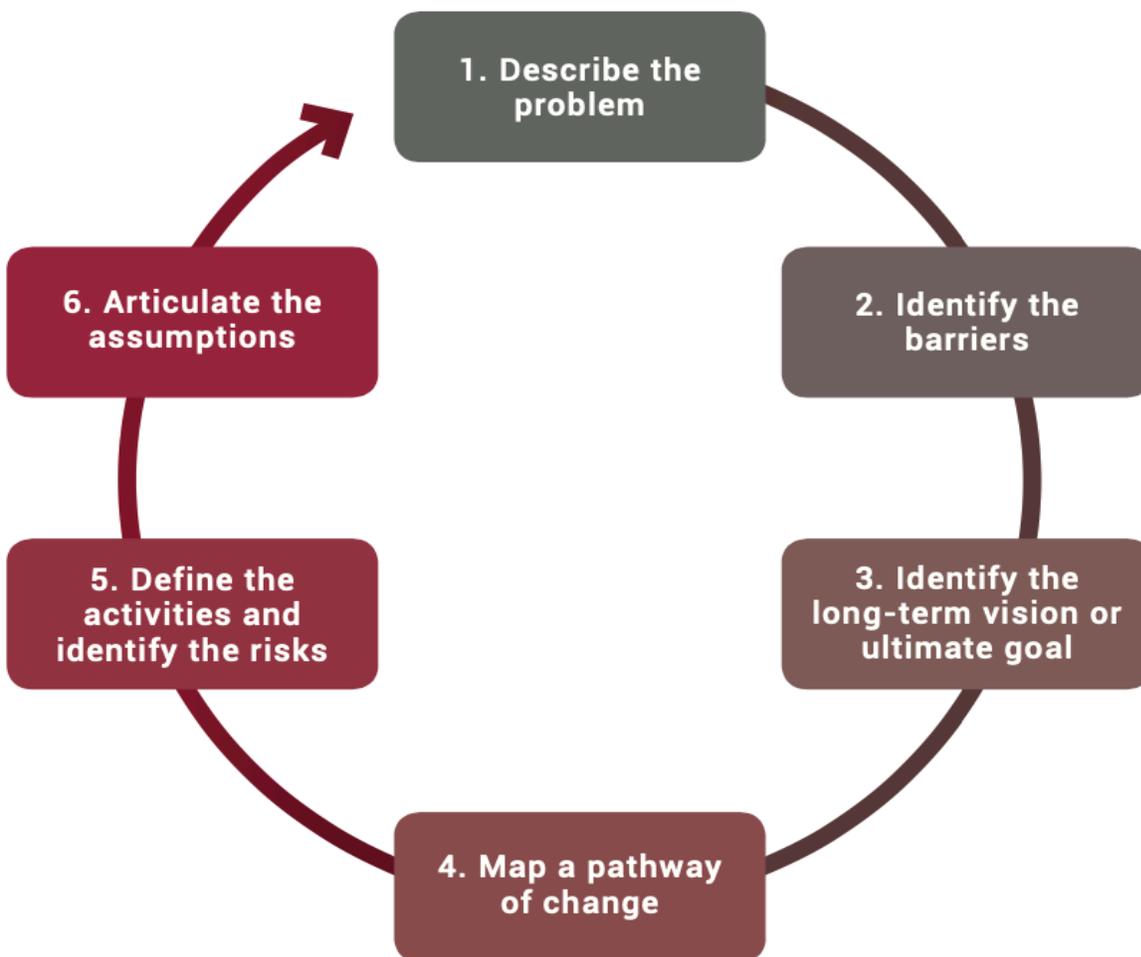
**Exemple 1 : GCF FP131 : Améliorer la résilience climatique des communautés et des écosystèmes vulnérables dans le bassin de la rivière Gandaki, au Népal**



**Exemple 2** : F058 : Répondre au risque croissant de sécheresse : renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables en tenant compte des questions de genre



Les étapes clés pour concevoir une table des matières réussie sont :



**Étape 1 :** Quel est le problème d'origine climatique que mon projet vise à résoudre ?

**Étape 2 :** Quels obstacles empêchent mon problème d'origine climatique d'être résolu sans intervention supplémentaire ?

**Étape 3 :** Quelle est la vision à long terme que mon projet vise à atteindre ? En fonction des obstacles, vous devez expliquer ici comment votre projet contribuera à une transition vers un développement à faibles émissions de carbone (lié à l'atténuation) et/ou résilient au changement climatique (lié à l'adaptation). Il est impératif que l'objectif final du projet soit aligné sur les objectifs nationaux.

**Étape 4 :** Pour que ma vision à long terme se réalise, quels résultats doivent être obtenus ? Établissez un plan de changement qui illustrera les relations de cause à effet entre la vision à long terme et les résultats.

**Étape 5 :** Quelles activités dois-je entreprendre pour que toutes les conditions soient réunies pour que le résultat souhaité par ce projet soit atteint ? Quels risques potentiels peuvent menacer la réussite des activités proposées ?

**Étape 6 :** Quelles hypothèses formule-je sur le chemin de changement qui permettrait aux activités de produire des résultats qui contribueront à la réalisation de la vision à long terme ?

La session 3 de ce cours se concentre sur la pratique de l'élaboration d'une note conceptuelle du FVC dans son ensemble, en mettant l'accent sur les éléments clés de la justification climatique, de la théorie du changement et de l'intégration du GESI.

### 2.5.3. Intégration du GESI/Plan d'action pour les propositions du FVC

Le cours 3 de cette série : *Égalité du genre et inclusion sociale (GESI) pour le financement climatique* examine en détail le GESI et le financement climatique. Il est fortement recommandé à l'animateur et aux participants d'examiner les supports de formation de ce cours abrégé relatifs aux processus d'intégration de le GESI et à l'élaboration d'un plan d'action GESI solide pour votre note conceptuelle et votre proposition de financement.

En plus du matériel de formation GESI, il est recommandé au facilitateur et aux participants d'utiliser la boîte à outils du FVC sur [l'intégration du genre dans les projets du Fonds Vert Climat](#), ainsi que [l'évaluation et le plan d'action sur le genre : Annexe 8 aux propositions de financement](#).



## 2.6. Transition de la note conceptuelle du FVC aux propositions de financement

La transition d'une note conceptuelle à une proposition de financement complète nécessite un approfondissement significatif des détails et de l'analyse. Alors que la note conceptuelle fournit une vue d'ensemble de haut niveau, la proposition de financement approfondit les spécificités du projet.

### 2.6.1. Considérations relatives à la transition

Cette section fournit des informations sur les considérations nécessaires à la transition d'une note conceptuelle à une proposition de financement complète du FVC.

1	<b>Intégrer les Commentaires du FVC</b>	Examinez attentivement les commentaires reçus sur la note conceptuelle et intégrez les modifications nécessaires.
2	<b>Conception Détaillée du Projet</b>	Élaborer une conception de projet complète, comprenant des objectifs, des activités, des extraits, des résultats et un impact clair.
3	<b>Méthodologie Robuste</b>	Décrire les méthodologies et approches spécifiques à utiliser pour la mise en œuvre du projet.

4	<b>Analyse Financière</b>	Préparez un budget détaillé, comprenant les coûts de personnel, l'équipement, le matériel et les autres dépenses.
5	<b>Évaluation des Risques</b>	Identifier les risques potentiels et développer des stratégies d'atténuation.
6	<b>Cadre de Suivi et d'Évaluation</b>	Élaborer un plan complet pour suivre l'avancement du projet et mesurer son impact.
7	<b>Partenariat et Engagement des Parties Prenantes</b>	Renforcer les partenariats et définir les plans d'implication des parties prenantes.
8	<b>Plan d'Action pour l'Égalité du Genre et l'Inclusion Sociale (GESI)</b>	Élaborez un plan détaillé pour intégrer les dimensions GESI dans le projet. Vous n'êtes pas tenu de proposer un plan d'action GESI lors de la phase de note conceptuelle. Cependant, vous devez décrire brièvement comment les dimensions GESI seront intégrées dans la phase de développement du projet et sa mise en œuvre.
9	<b>Garanties Environnementales et Sociales</b>	Effectuer une évaluation approfondie et élaborer des mesures d'atténuation des ESS.
10	<b>Durabilité financière</b>	Décrire les stratégies visant à assurer la viabilité financière à long terme du projet.

*Plus votre note conceptuelle est solide, plus l'élaboration de votre proposition de financement sera facile.* Éléments à prendre en compte :

- Une note conceptuelle bien rédigée sert de base solide pour l'élaboration d'une proposition de financement FVC complète et convaincante. Elle articule clairement les buts, les objectifs et les résultats attendus du projet, ce qui fournit une orientation claire pour l'élaboration d'une proposition complète.
- Une note conceptuelle permet d'identifier les principales parties prenantes et leurs rôles. Ces informations peuvent être développées dans la proposition de financement pour démontrer l'engagement et le soutien des parties prenantes.
- Une étude de faisabilité préliminaire (ou étude de préfaisabilité) réalisée pour la note conceptuelle peut être approfondie dans la proposition de financement, fournissant une analyse plus complète, grâce à une étude de faisabilité technique complète.
- La note conceptuelle peut identifier des sources de financement et des partenariats potentiels, qui peuvent être explorés plus en détail et développés dans la proposition de financement. Même à un stade ultérieur du développement du projet, de nouveaux co-financeurs peuvent être mobilisés. En fait, les fonds de financement GCF sont souvent utilisés comme levier pour la mobilisation de financements supplémentaires ou même pour l'engagement du secteur privé.

- L'élaboration d'une note conceptuelle permet d'établir un calendrier de projet, qui peut être affiné et détaillé dans la proposition de financement.
- L'identification initiale des risques dans la note conceptuelle peut être étendue à un plan de gestion des risques complet pour la proposition de financement.
- En posant des bases solides avec une note conceptuelle bien élaborée, les promoteurs de projet peuvent économiser du temps et des ressources lors de la transition vers la proposition de financement complète. Cela augmente également les chances d'obtenir un financement en démontrant une compréhension claire du projet et de son impact potentiel.

Pour votre considération, les deux dernières versions en vigueur de la [Note Conceptuelle du FVC](#) et de la [Proposition de Financement du FVC](#) sont annexées à ce manuel de cours 5.

### 2.6.2. Le Mécanisme de Préparation des Projets du FVC (MPP)

Le Fonds Vert Climat (FVC) reconnaît que les pays en développement peuvent être confrontés à des contraintes de capacité dans l'élaboration de propositions de financement climatique. Pour y remédier, ils fournissent une assistance financière et technique par le biais du **Mécanisme de Préparation de Projets (MPP)**.

Les entités accréditées peuvent soumettre une demande de MPP au Secrétariat du FVC. Si elles sont approuvées, elles reçoivent un soutien financier et technique pour préparer une proposition de financement complète. La proposition préparée est ensuite soumise au FVC pour examen. Les promoteurs de projets peuvent s'associer aux AE et aux DAE pour bénéficier de ce mécanisme pour leurs projets.

Le MPP vise à :

- Améliorer la qualité des propositions de projets soumises au FVC
- Augmenter le nombre de propositions retenues pour les pays en développement
- Renforcer les capacités des pays en développement à accéder au financement climatique et à le gérer

Principales caractéristiques du PPF :

- **Soutien financier** : fournit jusqu'à 1,5 million USD par demande pour les activités de préparation de projet.
- **Assistance technique** : offre une expertise dans la conception de projets, la modélisation financière et d'autres domaines pertinents.
- **Éligibilité** : ouvert aux entités accréditées (EA) et aux entités à accès direct (EAD).
- **Accent sur les petits projets** : accorde la priorité au soutien des projets de petite et de micro-taille.

## Session Trois – Séance pratique sur la conception des notes conceptuelles et des propositions de financement du FVC

### 3.1. Introduction

Une note conceptuelle du FVC bien rédigée est la base d'une proposition de projet réussie. Cette séance pratique vise à doter les participants des connaissances et des compétences essentielles pour élaborer des notes conceptuelles convaincantes qui correspondent aux priorités du FVC et augmentent les chances d'obtenir un financement.

En effet, la note conceptuelle présente un résumé d'un projet/programme proposé au FVC afin de recueillir les commentaires du Secrétariat sur l'adéquation du concept aux objectifs, aux politiques et aux critères d'investissement du FVC. Les commentaires fourniront des informations permettant de développer et de renforcer davantage l'idée du projet/programme.

La note conceptuelle n'est pas obligatoire mais fortement encouragée pour favoriser un retour d'information précoce du Secrétariat du FVC, pour rationaliser le Mécanisme de Préparation des Projets (MPP) et pour permettre un processus d'examen plus rapide.

Cette session présente successivement :

- Modèle de note conceptuelle du Fonds Vert Climat
- Orientations pour la rédaction de la note conceptuelle du FVC section par section,
- Bonnes pratiques et recommandations pour répondre aux critères d'investissement du FVC.

### 3.2. Objectif d'apprentissage

S'appuyant sur la session précédente, la session 5.3 examine la préparation des notes conceptuelles et des propositions de financement du FVC. Le processus d'élaboration de la justification climatique des propositions du FVC s'appuie sur les outils et les études de cas présentés dans le cours 4.

Cette session présente les meilleures pratiques pour répondre à chacun des six (6) critères d'investissement (potentiel d'impact, potentiel de changement de paradigme, potentiel de développement durable, besoins du bénéficiaire, appropriation par le pays, efficacité et efficacité) en fournissant des exemples de propositions approuvées et la manière dont les promoteurs de projets ont répondu à ces critères. L'Intégration de l'Égalité du Genre et de l'Inclusion Sociale (GESI) dans les propositions s'appuie sur les outils et les études de cas présentés dans le cours 3. Les questions relatives aux arrangements institutionnels et à la manière dont l'engagement entre les autorités nationales désignées, les entités accréditées et les autres parties prenantes concernées dans les pays doit être organisé ont été présentées.

Pour plus d'informations sur la structure et les fonctions des entités clés telles que les autorités nationales désignées, les entités accréditées, etc., se référer au cours 1 : *Les bases du financement climatique dans le contexte des PMA*.

### 3.3. Lignes directrices pour la rédaction des sections de la note conceptuelle du FVC

Le tableau suivant résume les différentes sections du modèle de note conceptuelle du FVC.

#### Note Conceptuelle (version 2.2 mars 2016)

##### A. Résumé du Projet/Programme (1 page)

##### B. Informations sur le Projet/Programme (8 pages)

- B1. Contexte et base de référence (2 pages)
- B2. Description du Projet/Programme (3 pages)
- B3. Performances attendues par rapport aux critères d'investissement du FVC (3 pages)
- B4. Consultation et engagement des parties prenantes (1/2 page)

##### C. Informations financières indicatives (3 pages)

- C1. Financement par composante (1/2 page)
- C2. Justification de la demande de financement (1 page)
- C3. Durabilité et reproductibilité (1 page)

##### D. Annexes

- Carte de localisation
- Diagramme de la Théorie du Changement
- Modèle économique et financier avec hypothèses clés et scénarios de stress potentiels
- Étude de préfaisabilité
- Rapport d'évaluation sur d'autres projets
- Résultats de l'examen des risques environnementaux et sociaux

#### 3.3.1. Section A : Résumé du projet/programme

La **section A** de la note conceptuelle vise à obtenir des informations essentielles sur le projet ou le programme proposé.

Dans la section A.1 du modèle, indiquez si votre idée est un projet ou un programme. Si la proposition fait référence à une combinaison de plusieurs projets, elle est alors considérée comme un programme. Bien que les projets et les programmes soient entrepris pour atteindre des objectifs spécifiques, ils diffèrent en termes de portée, de complexité et de durée.

Par essence, un programme est un ensemble de projets liés qui travaillent ensemble pour atteindre un objectif stratégique plus large.

Dans la section A.5., il vous est demandé d'indiquer les domaines de résultats du projet/programme, veuillez cocher les domaines de résultats applicables au projet/programme proposé. Comme le montre la liste de contrôle, il y a huit domaines de résultats : quatre domaines d'atténuation et quatre domaines d'adaptation. Dans certains cas, les projets/programmes proposés peuvent apporter de multiples co-bénéfices et plusieurs domaines de résultats. Par exemple, les efforts visant à investir dans des villes compatibles avec le climat peuvent avoir des impacts liés à la réduction des émissions provenant des transports à faibles émissions ainsi que des bâtiments, des villes, des industries et des appareils électroménagers. Ils peuvent également soutenir l'adaptation, notamment en contribuant à renforcer la résilience des moyens de subsistance des populations et des communautés urbaines et à accroître la résilience des infrastructures urbaines. Dans ce cas, un total de quatre cases peuvent être cochées. Si la proposition vise à apporter à la fois des domaines de résultats d'atténuation et d'adaptation, elle est alors considérée comme un projet/programme transversal. Reportez-vous aux cadres de mesure des performances du FVC.

Dans la section A.7, relative à l'impact estimé de l'adaptation, il est attendu que vous fournissez le nombre total prévu de bénéficiaires directs et indirects, ainsi que le nombre de bénéficiaires par rapport à la population totale.

En fin de compte, la partie la plus importante de cette section A du modèle de note conceptuelle est la section A.19, où il vous est demandé de présenter la justification du projet/programme, les objectifs et l'approche du programme/projet en 100 mots maximum. Dans l'approche de mise en œuvre, il est important de souligner comment les bénéficiaires potentiels et les communautés locales participeront au projet, se l'approprieront et assureront la durabilité des résultats.

### 3.3.2. Section B : Informations sur le projet/programme

Il s'agit de la section la plus importante de la note conceptuelle. La section B vise à recueillir des informations pour évaluer la viabilité économique et technique du projet/programme proposé. Il est important de fournir des détails pertinents tout en respectant le nombre maximal de pages.

**B.1. Contexte et base de référence :** Décrire les vulnérabilités et les impacts climatiques, le profil des émissions de gaz à effet de serre et les besoins d'atténuation et d'adaptation que l'intervention envisagée est censée traiter. Indiquer comment le projet est aligné sur les priorités nationales du pays et le niveau d'appropriation que le pays prendra dans la mise en

œuvre du projet/programme. Expliquer la contribution du projet/programme aux stratégies climatiques nationales et à d'autres plans tels que les mesures d'atténuation appropriées au niveau national, les plans nationaux d'adaptation ou équivalents. Décrire les priorités identifiées dans ces documents que le projet proposé vise à traiter et/ou à améliorer. Décrire les principales causes et obstacles (sociaux, de genre, fiscaux, réglementaires, technologiques, financiers, environnementaux, institutionnels, etc.) qui doivent être traités. Le cas échéant, et en particulier pour les propositions du secteur privé, décrire les principales caractéristiques et dynamiques du secteur ou du marché dans lequel le projet/programme sera mis en œuvre.

**B.2. Description du projet/programme (y compris les objectifs) :** Décrivez l'ensemble des composantes/résultats et des sous-composantes/activités attendues pour surmonter les obstacles identifiés ci-dessus qui conduiront aux résultats escomptés. En termes de justification, veuillez décrire la théorie du changement et fournir des informations sur la manière dont elle sert à orienter la trajectoire de développement vers une direction à plus faibles émissions et/ou résiliente au changement climatique, conformément aux buts et objectifs du FVC. Expliquez la justification climatique en décrivant les avantages de l'investissement proposé par rapport aux conséquences de l'absence d'investissement. Décrivez comment les activités de la proposition sont conformes aux cadres réglementaires et juridiques nationaux, le cas échéant. Décrivez de quelle manière la ou les entités accréditées sont bien placées pour entreprendre les activités prévues et quelles seront les modalités de mise en œuvre avec la ou les entités d'exécution et d'autres partenaires concernés. Donnez un bref aperçu des principaux risques financiers et opérationnels et de toutes les mesures d'atténuation identifiées à ce stade.

**B.3. Résultats attendus du projet conformes aux critères d'investissement du FVC :** Fournir des informations permettant de comprendre les performances attendues du projet/programme par rapport aux critères d'investissement du FVC, à savoir : potentiel d'impact ; changement de paradigme ; développement durable ; besoins des bénéficiaires ; appropriation par le pays ; et efficacité et efficacité. Les entités accréditées doivent fournir une brève description des impacts attendus du projet/programme proposé conformément à ces critères. Par exemple, les indicateurs doivent avoir des valeurs spécifiques (par exemple, 5 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> à réduire ou à éviter, ou 500 000 bénéficiaires directs attendus) dans la mesure du possible. Le cadre d'investissement du FVC comprend également des sous-critères spécifiques à l'activité et des facteurs d'évaluation indicatifs qui peuvent ou non être applicables ou pertinents pour le projet/programme proposé. Les entités accréditées doivent répondre aux six critères d'investissement, mais uniquement aux sous-critères et facteurs d'évaluation indicatifs applicables et pertinents.

Une explication détaillée de chaque critère du cadre d'investissement du FVC est fournie dans le tableau ci-dessous. *Source:* [Guide de l'Utilisateur de la Note Conceptuelle du FVC](#)

Critères	Orientations du FVC
<p><b>1. Potentiel d'impact</b></p>	<p>Précisez l'impact de l'atténuation et/ou de l'adaptation au changement climatique. Le cadre d'investissement du FVC comporte quatre indicateurs de base auxquels chaque note conceptuelle doit répondre, dont deux sont contenus dans la sous-section du potentiel d'impact, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Indicateur de base d'atténuation : Nombre total de tonnes d'équivalent CO2 à éviter ou à réduire par an</li> <li>▪ Indicateur de base d'adaptation : Nombre total attendu de bénéficiaires directs et indirects et nombre de bénéficiaires par rapport à la population totale (par exemple, nombre total de vies à sauver des perturbations dues aux catastrophes liées au climat)</li> </ul> <p>La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs et valeurs ci-dessus doit être fournie. Le <i>cadre d'investissement</i> du FVC détaille les facteurs d'évaluation indicatifs possibles qui peuvent aider les entités à quantifier le potentiel d'impact. Par exemple, un projet/programme d'énergie renouvelable peut souhaiter fournir la réduction attendue de mégawatts résultant de la capacité énergétique à faibles émissions installée, produite et/ou réhabilitée. Cela correspond à un facteur d'évaluation indicatif dans le cadre d'investissement, qui contient une série de facteurs d'atténuation et d'adaptation à prendre en compte.</p> <p>Outre les indicateurs de base ci-dessus, les entités accréditées sont encouragées à fournir des valeurs spécifiques pour d'autres indicateurs qu'elles jugent pertinents. Les entités accréditées peuvent également souhaiter compléter le concept par des informations plus qualitatives, telles que la mesure dans laquelle l'activité proposée évite le blocage d'infrastructures à longue durée de vie et à fortes émissions (atténuation) ou d'infrastructures à longue durée de vie et liées au climat (adaptation). L'entité accréditée dispose donc d'une marge de manœuvre importante pour répondre aux facteurs quantitatifs et qualitatifs qui renforceront sa note conceptuelle.</p> <p>Enfin, l'entité accréditée doit fournir une référence dans un contexte comparable (par exemple, pays, secteur et/ou</p>

	technologie) par rapport à laquelle les indicateurs peuvent être comparés.
<p><b>2. Potentiel de changement de paradigme</b></p>	<p>En termes de changement de paradigme, la note conceptuelle peut mettre l'accent sur un ou plusieurs facteurs ci-dessous. Veuillez fournir les estimations et les détails des facteurs ci-dessous et préciser les autres facteurs pertinents.</p> <p><b>Innovation</b> : les idées ou éléments innovants doivent être mis en évidence et décrits. Par exemple, favoriser de nouveaux segments de marché, créer des modèles commerciaux et/ou développer ou adopter de nouvelles technologies. L'innovation est spécifique au contexte et la note conceptuelle doit préciser les circonstances dans lesquelles l'innovation a lieu.</p> <p><b>Potentiel de mise à l'échelle et de réplication (par exemple, multiples de la taille d'impact initiale) pour l'atténuation et l'adaptation</b> : la note conceptuelle doit présenter des valeurs spécifiques pour la mise à l'échelle et la réplication (par exemple, une centrale hydroélectrique de 30 mégawatts qui peut être reproduite sur quatre sites spécifiques différents dans la région). Une proposition avec un potentiel élevé de mise à l'échelle, par exemple un système d'alerte précoce pour une province donnée qui peut être étendu à plusieurs provinces environnantes, doit présenter un plan concret pour y parvenir. Une proposition avec un potentiel de réplication élevé, par exemple une centrale hydroélectrique dans une région avec plusieurs sites potentiels identifiés dans une étude technique d'appui, doit également présenter des opportunités de réplication spécifiques qui peuvent être explorées. Le potentiel de mise à l'échelle et de réplication comportera un nombre représentant les multiples de la taille d'impact initiale combinés à une justification à l'appui.</p> <p><b>Potentiel de connaissances et d'apprentissage</b> : tout potentiel de partage des connaissances ou d'apprentissage au niveau d'un projet ou d'une institution doit être mis en évidence. Par exemple, si le projet/programme doit générer des enseignements utiles, un plan doit être élaboré pour préciser comment ces enseignements peuvent ensuite être retenus et partagés avec d'autres personnes, projets ou institutions, notamment par le biais du suivi et de l'évaluation du projet/programme.</p> <p><b>Contribution à la création d'un environnement favorable</b> : la durabilité des résultats au-delà de l'achèvement de l'intervention</p>

	<p>doit être soulignée. La note conceptuelle peut détailler les dispositions qui assurent la poursuite à long terme et financièrement durable des principaux résultats et activités. Dans les cas où les activités prévues ne génèrent pas de rentrées financières, une explication détaillée de la durabilité financière à long terme est nécessaire. Les entités accréditées peuvent également souhaiter mettre en évidence les aspects du développement et de la transformation du marché dans lesquels le projet/programme crée de nouveaux marchés et activités commerciales aux niveaux local, national ou international. Si le projet/programme aborde ou élimine les obstacles systématiques aux solutions à faibles émissions de carbone et résilientes au changement climatique, ou modifie les incitations en réduisant les coûts et les risques, ces aspects peuvent être mis en évidence.</p> <p><b>Contribution au cadre réglementaire et aux politiques :</b> si le projet/programme fait progresser les cadres réglementaires ou juridiques nationaux/locaux et devrait apporter des avantages significatifs à cet égard, veuillez préciser. Il est particulièrement intéressant de modifier ou d'aligner les mesures incitatives pour promouvoir l'investissement dans un développement à faibles émissions ou résilient au changement climatique, et/ou d'intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les politiques et les cadres réglementaires à tous les niveaux de décision.</p> <p><b>Contribution globale aux trajectoires de développement résilientes au changement climatique cohérentes avec les stratégies et plans d'adaptation au changement climatique d'un pays :</b> montrer dans quelle mesure le programme ou le projet réduit les risques proposés en matière d'investissement dans les technologies et les stratégies qui favorisent la résilience climatique dans les pays en développement.</p>
<p><b>3. Potentiel de développement durable</b></p>	<p>Indiquer les co-bénéfices environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques attendus. Indiquer également l'impact sur le développement sensible au genre, qui visera à réduire les inégalités entre les genres dans les impacts du changement climatique. Ces co-bénéfices et impacts positifs plus larges peuvent être tirés d'une analyse économique des activités proposées et peuvent être renforcés par des facteurs plus qualitatifs. Comme pour les indicateurs de potentiel d'impact dans une sous-section précédente, les indicateurs quantitatifs de potentiel de développement durable sont les bienvenus et doivent être étayés par une analyse ou une étude. La méthodologie de calcul doit</p>

également être fournie. Voici quelques exemples d'indicateurs de développement durable :

- Co-bénéfices économiques
  - o Nombre total d'emplois créés
  - o Montant des économies de devises étrangères
  - o Montant des déficits budgétaires publics réduits
- Co-bénéfices sociaux
  - o Amélioration de l'accès à l'éducation
  - o Amélioration de la réglementation ou préservation culturelle
  - o Amélioration de la santé et de la sécurité
- Co-bénéfices environnementaux
  - o Amélioration de la qualité de l'air et/ou de l'eau
  - o Amélioration de la qualité du sol
  - o Amélioration de la biodiversité et des services écosystémiques
- Impact sur le développement tenant compte du genre
  - o Proportion d'hommes et de femmes dans les emplois créés
  - o La proposition doit expliquer comment les activités du projet répondront aux besoins des femmes et des hommes afin de corriger les inégalités existantes.

Les entités accréditées sont fortement encouragées à créer des projets/programmes alignés sur les objectifs de la politique de genre du FVC, qui comprennent :

- a) Obtenir des résultats plus importants, plus efficaces, durables et équitables en matière de changement climatique ; et
- b) Renforcer de manière égale la résilience des femmes et des hommes face au changement climatique et leur capacité à y faire face ; et
- c) Aborder et atténuer les risques potentiels pour les femmes et les hommes dans les projets ; et
- d) Contribuer à réduire l'écart entre les genres en matière de vulnérabilités sociales, économiques et environnementales exacerbées par le changement climatique.

Les entités accréditées peuvent proposer leurs propres indicateurs qui mettent en évidence le potentiel de développement durable du projet/programme. En plus des indicateurs ci-dessus et de tout

	<p>autre indicateur inclus, un récit solide des co-bénéfices attendus peut également compléter et contextualiser davantage la note conceptuelle.</p>
<p><b>4. Besoins du bénéficiaire</b></p>	<p>Décrivez l'ampleur et l'intensité de la vulnérabilité du pays et des groupes bénéficiaires et expliquez comment le projet/programme répond aux besoins identifiés. Voici quelques exemples :</p> <p><b>Vulnérabilité du pays et des groupes bénéficiaires (adaptation uniquement)</b> : indiquez l'ampleur et l'intensité de l'exposition aux risques climatiques pour le pays et les groupes bénéficiaires, qui peuvent inclure l'exposition des personnes, des actifs sociaux ou économiques ou du capital aux risques liés au changement climatique. L'exposition peut être exprimée en termes de taille de la population et/ou d'actifs sociaux ou économiques ou de capital. Les activités proposées peuvent soutenir des groupes bénéficiaires spécifiques qui sont identifiés comme particulièrement vulnérables dans les stratégies nationales de développement ou de lutte contre le changement climatique, qui doivent ensuite être mis en évidence avec une ventilation par sexe pertinente.</p> <p><b>Niveau de développement économique et social du pays et population concernée</b> : décrire le niveau de développement social et économique (y compris le niveau de revenu) du pays et de la population cible. Parmi les exemples de population cible, on peut citer les minorités, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants, les femmes chefs de famille, les peuples autochtones ou autres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Absence de sources alternatives de financement : décrire les obstacles qui ont créé le manque de sources alternatives de financement pour le projet/programme.</li> <li>▪ Besoins de renforcement des institutions et des capacités de mise en œuvre : décrire les possibilités de renforcement des capacités institutionnelles et de mise en œuvre dans les institutions concernées.</li> </ul>
<p><b>5. Appropriation par le pays</b></p>	<p>L'appropriation par le pays est fondamentale pour toutes les notes conceptuelles soumises au FVC. Veuillez fournir des détails sur les éléments ci-dessous, ainsi que sur d'autres facteurs pertinents :</p> <p><b>Cohérence et alignement avec la stratégie et les priorités nationales du pays en matière de climat ainsi qu'avec d'autres politiques existantes</b> : détaillez comment ses objectifs sont alignés sur les priorités de la stratégie nationale du pays en matière de climat. Les entités accréditées peuvent faire référence aux mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN), aux plans nationaux d'adaptation (PNA), aux évaluations des besoins</p>

	<p>technologiques (EBT) ou à d'autres, selon le cas. Décrivez également dans quelle mesure l'activité est soutenue par le cadre politique et institutionnel favorable d'un pays, ou inclut des changements politiques ou institutionnels.</p> <p><b>Capacité des entités accréditées ou des entités d'exécution à fournir :</b> fournir une brève description des entités accréditées ou des entités d'exécution (par exemple, les développeurs locaux, les partenaires et les prestataires de services) et des rôles que ces entités joueront respectivement. Les antécédents et l'expérience pertinente des entités dans des circonstances de projet/programme similaires ou pertinentes peuvent être élaborés.</p> <p><b>Processus d'engagement des parties prenantes et retours d'information reçus des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées :</b> mettre l'accent sur le processus consultatif dans la description de l'appropriation nationale, à la fois avec l'autorité nationale désignée compétente et avec le groupe plus large de parties prenantes.</p>
<p><b>6. Efficacité et efficience</b></p>	<p>L'analyse économique et financière détermine principalement le critère d'efficience et d'efficacité, et la note conceptuelle doit démontrer une forte rentabilité et une bonne solidité financière. L'efficience et l'efficacité de la structure financière proposée sont particulièrement importantes, car le financement demandé doit être le montant approprié nécessaire et sous la forme appropriée (c'est-à-dire l'instrument financier proposé) pour rendre le projet/programme viable, mais pas plus.</p> <p>L'efficience et l'efficacité comprennent deux indicateurs d'atténuation fondamentaux.</p> <p>Fournir des valeurs et des justifications, y compris la méthode de calcul et les citations d'études pertinentes, pour ces indicateurs de base (le cas échéant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coût estimé par tCO<sub>2</sub> eq. (coût total de l'investissement/réductions d'émissions attendues sur toute la durée de vie)</li> <li>▪ Volume escompté de financement à mobiliser grâce au financement du GCF, ventilé par sources publiques et privées.</li> </ul> <p>En général, l'analyse économique et financière, y compris un modèle financier le cas échéant, doit guider la préparation de la réponse à ce critère. Les entités accréditées peuvent préciser les facteurs suivants comme étant pertinents, notamment :</p>

	<p><b>Adéquation financière et pertinence de la concessionnalité :</b> avec le modèle et l'analyse financier, précisez comment la structure financière proposée (montant du financement, instrument financier, durée et terme) est adéquate et raisonnable, et démontre en outre que la structure offre la concessionnalité appropriée pour rendre la proposition viable.</p> <p><b>Montant du cofinancement :</b> le ratio de cofinancement (montant total de l'investissement du FVC en pourcentage du projet) doit être fourni et détaillé. Pour les projets/programmes qui ne peuvent pas mobiliser un niveau significatif de cofinancement initial, l'entité accréditée peut à la place démontrer un niveau significatif d'investissement indirect ou à long terme mobilisé grâce aux activités proposées.</p> <p><b>Viabilité financière et autres indicateurs financiers :</b> les indicateurs particulièrement intéressants comprennent le taux de rentabilité économique (avec ou sans le projet) et le taux de rentabilité financière (avec et sans le soutien du FVC). D'autres indicateurs financiers, notamment le ratio de couverture du service de la dette, peuvent être fournis le cas échéant. Une description de la solidité financière à long terme au-delà de l'intervention du FVC peut également être utile au lecteur.</p> <p><b>Application des meilleures pratiques et degré d'innovation :</b> une explication de la manière dont les meilleures technologies disponibles et/ou les meilleures pratiques sont prises en compte et appliquées. Les meilleures pratiques peuvent également prendre la forme de connaissances autochtones.</p>
--	--

### 3.3.3. Section C : Informations financières indicatives

La section C fournit un aperçu des informations sur le financement et les coûts pour le montant demandé au FVC et le montant du cofinancement. Le FVC utilise six instruments financiers : subventions, subventions remboursables, prêts de premier rang, prêts subordonnés, garanties et investissements en actions qui fournissent une répartition des coûts estimés selon l'instrument de financement et précisent les informations sur le cofinancement.

**C.1. Financement par composantes :** Fournir une estimation du coût total par composante et ventiler la source de financement.

- Le « *coût total indicatif* » doit être la somme du montant du « *financement FVC* » et du montant du « *cofinancement* ».

- 
- Dans la section « *Financement du FVC* », indiquez la répartition par composante et par instrument financier. Pour chaque instrument de financement, précisez le montant. Si vous sélectionnez « *prêts de premier rang* » et/ou « *prêts subordonnés* », veuillez préciser la durée en années et le prix en pourcentage.
- Dans la section « *Cofinancement* », précisez l'instrument financier, indiquez le montant et la devise, et indiquez le nom des institutions qui apportent leur soutien au projet/programme proposé.

**C.2. Justification de la demande de financement du FVC :** Expliquez pourquoi le projet/programme nécessite un financement du FVC, c'est-à-dire pourquoi celui-ci n'est pas financé par le(s) secteur(s) public(s) et/ou privé(s) du pays. Décrivez les options de financement alternatives pour les mêmes activités proposées dans la note conceptuelle, y compris une analyse des obstacles à l'accès au financement pour les bénéficiaires potentiels et des contraintes des sources de financement publiques et privées. Justifiez la raison d'être du (des) instrument(s) financier(s) du GCF ainsi que la manière dont il(s) sera(ont) transmis aux utilisateurs finaux et aux bénéficiaires. Décrire en détail les mécanismes qui permettront d'y parvenir. Justifiez pourquoi il s'agit du minimum requis pour rendre l'investissement viable et le plus efficace compte tenu du coût différentiel ou de la prime de risque du projet/programme. La justification des subventions et des subventions remboursables est obligatoire. Dans le cas de propositions du secteur privé, les conditions concessionnelles doivent être minimisées et justifiées conformément aux principes directeurs applicables aux opérations du secteur privé.

La note conceptuelle doit inclure une justification économique et financière solide des éléments de subvention et du niveau de concessionnalité fournis par le FVC. La note conceptuelle doit décrire, dans la mesure du possible, comment elle abordera tous les principes directeurs énumérés ci-dessous :

- Les éléments de subvention doivent être adaptés au coût différentiel ou à la prime de risque requise pour rendre l'investissement viable, ou pour couvrir des activités spécifiques telles que l'assistance technique qui ne peuvent être financées autrement.
- Rechercher le bon niveau de concessionnalité, afin de ne pas déplacer les investissements qui auraient autrement eu lieu, y compris pour les investissements du secteur privé et d'éviter d'évincer le financement commercial.
- Les niveaux de capacité d'endettement du bénéficiaire doivent être pris en compte afin de ne pas encourager un endettement excessif.
- Structurer les conditions au cas par cas pour surmonter des obstacles spécifiques.
- Tirer parti d'autres financements, en cherchant à maximiser l'effet de levier potentiel dans le cas de financements privés.

- L'élément de subvention du financement concessionnel sera adapté pour fournir l'incitation appropriée pour faciliter la mise en œuvre des activités d'atténuation et d'adaptation.
- Les formes de financement concessionnelles seront conçues pour minimiser les distorsions du marché et les facteurs de dissuasion potentiels à l'investissement privé.
- L'expertise et la capacité des intermédiaires financiers et des entités de mise en œuvre à mettre en œuvre avec succès des projets similaires.
- Le partage des risques entre les investissements publics et privés, le cas échéant.
- L'élément de subvention fourni par le biais de subventions et/ou de prêts concessionnels sera le montant minimum nécessaire pour rendre le projet ou le programme viable et contribuer à atteindre l'objectif de changement de paradigme du FVC.
- La structure financière proposée (montant du financement, instrument financier, échéance et durée) est adéquate et raisonnable afin d'atteindre les objectifs de la proposition, y compris la résolution des goulets d'étranglement et/ou des obstacles existants.

**C.3. Durabilité et reproductibilité du projet :** Expliquez comment la durabilité du projet/programme sera assurée à long terme. Décrivez comment elle sera contrôlée après la mise en œuvre du projet/programme avec le soutien du FVC et d'autres sources. Par exemple, expliquez brièvement comment les activités proposées se poursuivront après le versement intégral de la subvention. Pour les instruments autres que les subventions, expliquez comment le capital investi sera remboursé et sur quelle durée. Les procédures de suivi doivent être conformes aux exigences du FVC.

### 3.3.4. Section D : Annexes

La section D comprend les documents qui peuvent être soumis avec la note conceptuelle mais qui sont facultatifs.

- Carte indiquant la localisation du projet/programme
- Diagramme de la théorie du changement
- Modèle économique et financier avec hypothèses clés et scénarios de stress potentiels
- Étude de préfaisabilité
- Rapport d'évaluation du/des projet(s) précédent(s)
- Résultats de l'examen des risques environnementaux et sociaux

Bien que le modèle de note conceptuelle du FVC ne nécessite pas explicitement de diagramme, l'inclusion d'un diagramme peut considérablement renforcer votre proposition. En effet, un diagramme de la théorie du Changement (TdC) est fortement recommandé dans une note conceptuelle du GCF pour plusieurs raisons :

- **Clarté visuelle** : un diagramme fournit un aperçu clair et concis de la logique du projet, ce qui permet aux examinateurs de comprendre plus facilement les relations entre les intrants, les activités, les extrants, les résultats et l'impact.
- **Cohérence logique** : il permet de démontrer que tous les composants du projet sont interconnectés et contribuent à l'objectif global.
- **Identification des risques** : en visualisant la logique du projet, les risques et hypothèses potentiels deviennent plus apparents.
- **Compréhension des parties prenantes** : un diagramme facilite la compréhension et l'adhésion des parties prenantes, car il décrit clairement les objectifs et les résultats attendus du projet.

### 3.4. Bonnes pratiques et recommandations pour répondre aux critères d'investissement du FVC

L'un des principaux objectifs du FVC est de financer des propositions qui créent un changement de paradigme vers un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique. Ainsi, le critère de potentiel de changement de paradigme concerne la capacité des activités à catalyser un impact au-delà d'un projet ou d'un programme d'investissement ponctuel. La discussion sur le potentiel de changement de paradigme devrait inclure, entre autres aspects, les éléments suivants :

- a) Une description de comment le projet peut être étendu ou reproduit dans différents domaines, et/ou des aspects innovants du projet,
- b) Comment le projet crée un environnement propice à d'autres activités liées au changement climatique.
- c) Comment la proposition aborde le partage des connaissances et l'apprentissage et les contributions au renforcement des capacités institutionnelles pour promouvoir les activités liées au changement climatique au-delà de l'investissement du FVC.

Le critère d'appropriation par le pays des propositions du FVC consiste à examiner dans quelle mesure le projet s'inscrit dans les politiques stratégiques, les stratégies climatiques et les institutions du pays bénéficiaire qui soutiennent la transition vers un développement durable à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique. Les propositions du FVC qui s'alignent sur les stratégies, politiques, cadres et priorités nationaux et qui impliquent les parties prenantes locales et régionales, ainsi que les ministères et autres institutions nationales, sont plus susceptibles de remplir ce critère.

Une proposition au FVC doit expliquer comment le projet s'inscrit dans la contribution déterminée nationale (NDC) du pays ou dans d'autres documents de planification tels que les plans nationaux d'adaptation (PAN). Ce briefing présente des orientations supplémentaires sur la manière d'établir de tels liens. En outre, une procédure de non-objection de l'autorité nationale désignée renforce le critère d'appropriation nationale, mais une élaboration dans la proposition, soit par une description de la capacité des entités accréditées (AE) ou des entités d'exécution (EE) à fournir et à mettre en œuvre, soit par un processus d'engagement significatif des parties prenantes, peut également soutenir ce critère.

Le critère des besoins du bénéficiaire aborde la vulnérabilité et les besoins de financement du pays et de la population bénéficiaires, notamment : (i) l'intensité de l'exposition aux risques climatiques et le degré de vulnérabilité, (ii) l'exposition aux événements à évolution lente ainsi que la taille de la population, et/ou (iii) les actifs sociaux ou économiques ou le capital du pays exposé aux risques et aux impacts du changement climatique. Dans un contexte d'adaptation, répondre au critère des besoins du bénéficiaire nécessite une explication de la manière dont la vulnérabilité dans le contexte de la proposition sera réduite (à partir d'une base de référence et de projections futures) et des informations sur la manière dont le projet promeut le développement social et économique. Différents outils doivent être pris en compte ici, notamment les évaluations de la vulnérabilité et les analyses financières, qui peuvent contribuer à répondre aux besoins du bénéficiaire. Pour répondre à ces besoins du critère du bénéficiaire, les promoteurs de projets doivent entreprendre ou se référer à des études de vulnérabilité et à des analyses financières existantes qui justifient la nécessité des interventions proposées par le FVC.

Le critère d'efficacité et d'efficacités vise à répondre aux questions liées à la solidité financière ou à la viabilité des interventions proposées. Pour répondre à ce critère, les promoteurs de projets doivent entreprendre des analyses économiques et financières pour prouver que le projet est rentable. Ils doivent également expliquer les possibilités de cofinancement, ou leur absence. Les propositions gagnent également à expliquer comment le projet mobilisera des fonds pour des investissements à long terme.

## Glossary

Terme	Définition
<b>Accord-cadre d'Accréditation (ACA)</b>	un accord signé entre une entité accréditée et le FVC qui constitue une condition préalable au décaissement de fonds pour un projet approuvé par le FVC. Il contient les conditions générales applicables à toutes les activités de l'AE financées par le FVC, y compris les conditions préalables au décaissement, les normes fiduciaires et les privilèges et immunités.
<b>Entité accréditée (AE)</b>	Entité accréditée par le Conseil d'Administration du FVC conformément à l'instrument de gouvernance et aux décisions pertinentes du Conseil. Veuillez consulter le répertoire des entités accréditées pour consulter la liste complète des AE.
<b>Financement de l'Adaptation</b>	Ressources financières dédiées aux activités qui aident les communautés, les régions et les pays à s'adapter aux impacts du changement climatique, comme la construction d'infrastructures résilientes ou le soutien à une agriculture résiliente au climat.
<b>Projet d'Adaptation</b>	Il s'agit d'une initiative visant à réduire la vulnérabilité des communautés et des systèmes aux effets néfastes du changement climatique. Elle implique la mise en place de mesures de préparation et d'adaptation aux impacts actuels et attendus du changement climatique.
<b>Financement Mixte</b>	Un mélange de financements publics et privés visant à attirer les investissements privés vers des projets qui contribuent à l'adaptation au climat, réduisant ainsi le risque pour les investisseurs privés.
<b>Changement Climatique</b>	Il s'agit d'une variation significative des conditions météorologiques moyennes, qui deviennent par exemple plus chaudes, plus humides ou plus sèches, sur plusieurs décennies ou plus. C'est la tendance à long terme qui différencie le changement climatique de la variabilité naturelle du temps.
<b>Adaptation aux Changements Climatiques (ACC)</b>	Il s'agit du processus d'adaptation aux effets du changement climatique, qu'ils soient actuels ou prévus.
<b>Financement Climatique</b>	Il s'agit des ressources et instruments financiers utilisés pour soutenir l'action contre le changement climatique.
<b>Résilience Climatique</b>	La capacité des communautés, des écosystèmes ou des économies à résister et à se remettre des effets du changement climatique, garantissant ainsi qu'ils peuvent maintenir les gains de développement malgré les impacts climatiques.
<b>Avantages Connexes</b>	Les avantages secondaires des projets d'adaptation au climat, tels que l'amélioration de la qualité de l'air, la création d'emplois ou la conservation de la biodiversité, vont au-delà de l'objectif principal de réduction de la vulnérabilité climatique.
<b>Note Conceptuelle (NC)</b>	Un document qui fournit des informations essentielles sur une proposition afin de recueillir des commentaires sur la conformité du concept aux objectifs, aux politiques et aux critères d'investissement du FVC. Le modèle de note conceptuelle peut être téléchargé à partir du site Web du FVC.
<b>Adaptation basée sur les écosystèmes (EbA)</b>	L'utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques dans le cadre d'une stratégie globale visant à aider les populations à s'adapter aux effets néfastes du

	changement climatique, comme la restauration des mangroves pour la protection des côtes.
--	--

Terme	Définition
<b>Programme de Travail de l'Entité (PTE)</b>	Un document élaboré par des entités accréditées avec le soutien de la Division de la programmation par pays du FVC, qui donne un aperçu des domaines d'intervention, des secteurs prioritaires et de l'expérience de l'AE dans la mise en œuvre de projets et de programmes dans les huit domaines d'impact stratégiques du FVC. Il résume également leurs projets indicatifs ainsi que leurs programmes et présente un plan d'action pour l'engagement avec le FVC.
<b>Mesures de Sauvegarde Environnementale et Sociale (MSES)</b>	Un point de référence pour identifier, mesurer et gérer les risques environnementaux et sociaux. L'objectif de l'ESS est de déterminer les principaux risques environnementaux et sociaux que l'entité accréditée entend aborder dans la conceptualisation, la préparation et la mise en œuvre des propositions de financement, et de fournir des orientations sur la manière dont ces risques doivent être gérés. L'ESS est basée sur les huit normes de performance de la Société financière internationale. Veuillez-vous référer aux <i>Mesures de Sauvegarde Environnementale et Sociale provisoires</i> du GCF pour des informations plus détaillées sur les normes de performance.
<b>Entité exécutante (EE)</b>	Une entité par l'intermédiaire de laquelle les fonds du FVC sont acheminés aux fins d'une activité financée ou d'une partie de celle-ci ; et/ou toute entité qui exécute, réalise ou met en œuvre une activité financée, ou une partie de celle-ci. Une entité accréditée peut exercer les fonctions d'une entité d'exécution, bien qu'il soit préférable que les acteurs locaux et nationaux exécutent les projets/programmes.
<b>Instruments financiers</b>	Au total, six instruments financiers du FVC peuvent être utilisés selon différentes modalités et à différentes étapes du cycle de financement : subventions, subventions remboursables, prêts privilégiés, prêts subordonnés, garanties et investissements en fonds propres. Un projet/programme peut inclure un ou plusieurs instruments financiers
<b>Point Focal</b>	Une personne ou une autorité désignée par un pays en développement partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) pour remplir toutes les fonctions d'une Autorité Nationale Désignée (AND) à titre temporaire, jusqu'à ce qu'elle ait désigné une AND.
<b>Proposition de Financement (PF)</b>	Document soumis par les entités qui souhaitent avoir accès aux ressources du FVC pour des projets et programmes liés au changement climatique. Les propositions de financement peuvent être soumises au FVC à tout moment ou en réponse à une demande de propositions (DDP). Les propositions de financement soumises au FVC sont soumises à un processus d'examen, aboutissant à une décision du conseil d'administration du FVC quant à l'opportunité de soutenir le projet.
<b>Fonds Vert Climat (FVC)</b>	Il s'agit d'un fonds de financement climatique créé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Son objectif est d'aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à les atténuer.
<b>Groupe Consultatif Technique indépendant (GCTi)</b>	Un panel chargé de mener des évaluations techniques des propositions de financement après l'examen interne du Secrétariat du FVC et avant la soumission au Conseil d'administration du FVC.

<b>Cadre logique (Logframe)</b>	Il s'agit d'un outil de planification de projet utilisé pour définir les buts, les objectifs, les activités et les résultats attendus d'un projet. Il permet de visualiser la logique du projet, en s'assurant que tous les composants sont alignés et contribuent à l'objectif global.
<b>Pertes et dommages</b>	Désigne les impacts négatifs du changement climatique auxquels les populations n'ont pas été en mesure de faire face ou de s'adapter, et qui nécessitent une compensation financière ou d'autres formes de soutien.

<b>Plan National d'Adaptation (PNA)</b>	Processus de planification stratégique qui permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs besoins d'adaptation à moyen et long terme, en intégrant la résilience climatique dans la planification nationale du développement. Le processus PNA a été établi dans le cadre du Cadre d'adaptation de Cancún (2010) afin de préparer les pays à faire face aux risques climatiques. Les principaux objectifs des PNA sont de réduire la vulnérabilité au changement climatique et d'intégrer l'adaptation au changement climatique à tous les niveaux de planification.
<b>Autorité Nationale Désignée (NDA)</b>	Interface essentielle et principal point de communication entre un pays et le FVC. L'AND veille à ce que les activités soutenues par le FVC soient conformes aux objectifs et priorités stratégiques nationaux et contribuent à faire progresser des actions ambitieuses en matière d'adaptation et d'atténuation, conformément aux besoins nationaux. L'un des rôles clés des AND est de fournir des lettres de nomination aux entités à accès direct. Veuillez-vous référer au répertoire des pays pour voir la liste complète des AND.
<b>Solutions basées sur la Nature (NbS)</b>	Stratégies qui impliquent la protection, la gestion durable et la restauration des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les défis sociétaux, contribuant de manière efficace et adaptative au bien-être humain et aux avantages de la biodiversité.
<b>Engagement du Secteur Privé</b>	Implication des entreprises privées et des investisseurs dans le financement et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au climat, en tirant parti de l'innovation, de l'efficacité et des ressources du secteur privé.
<b>Programme</b>	Il s'agit d'un ensemble de projets, de sous-programmes et d'activités de gestion de programme connexes, gérés de manière coordonnée pour atteindre des objectifs et des avantages stratégiques. Il s'agit d'un effort plus vaste et continu comportant de multiples composantes.
<b>Projet</b>	Dans le contexte du changement climatique, il s'agit d'une initiative visant à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en augmentant la séquestration du carbone ou en renforçant la résilience aux impacts du changement climatique. Ces initiatives peuvent aller du développement d'infrastructures à grande échelle à des initiatives communautaires.
<b>Facilité de Préparation des Projets (FPP)</b>	Un guichet de financement qui soutient les AE dans la préparation de projets et de programmes. Il couvre les études de préfaisabilité et de faisabilité, la conception de projets, les études environnementales, sociales et de genre, les évaluations des risques et d'autres activités de préparation de projets, si nécessaire, à condition qu'une justification suffisante soit disponible. Le PPF est conçu en particulier pour

	soutenir les entités à accès direct pour les projets de la catégorie micro à petite taille. Reportez-vous au modèle de <i>demande FPP</i> pour plus d'informations.
<b>Partenariat Public-Privé (PPP)</b>	Accords de collaboration entre des entités gouvernementales et des entreprises du secteur privé pour financer et mettre en œuvre des projets, y compris ceux liés à l'adaptation au climat, qui peuvent impliquer des risques et des avantages partagés.
<b>Demande de Propositions (DDP)</b>	Le Conseil d'administration du FVC peut parfois lancer un appel à propositions pour guider le développement du portefeuille du FVC dans des domaines spécifiques, conformément au plan stratégique initial. Les appels à propositions ont des critères d'éligibilité spécifiques. Les entités qui ne sont pas encore accréditées par le FVC peuvent soumettre des propositions au Fonds en réponse aux appels à propositions. Il est possible de consulter les appels à propositions en cours sur le site Web du FVC.
<b>Domaine de résultats</b>	Huit domaines de résultats/impacts qui apporteront des avantages majeurs en matière d'atténuation et d'adaptation dans le monde en développement afin de promouvoir un changement de paradigme vers un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique. L'atténuation comprend quatre domaines de résultats, à savoir l'accès à l'énergie et la production d'électricité à faibles émissions ; les transports à faibles émissions ; les bâtiments, les villes et les industries économes en énergie ; et l'utilisation durable des terres et la gestion des forêts. L'adaptation couvre les quatre autres, à savoir l'amélioration des moyens de subsistance des personnes, des communautés et des régions les plus vulnérables ; l'amélioration de la santé et du bien-être, et de la sécurité alimentaire et hydrique ; la résilience des infrastructures et de l'environnement bâti aux menaces du changement climatique ; et la résilience des écosystèmes. Toutes les propositions doivent refléter un ou plusieurs des domaines de résultats/impacts. Vous trouverez plus d'informations sur ces domaines de résultats dans ce document : <i>Cadres de mesure des performances en matière d'atténuation et d'adaptation</i> .
<b>Processus d'Approbation Simplifié (PAS)</b>	Un processus pour les propositions à faible risque et à petite échelle qui alloue moins de temps et d'efforts à l'entité et au FVC pour passer de la conception du projet à sa mise en œuvre. La documentation à fournir est réduite tandis que les processus d'examen et d'approbation sont rationalisés. Le PAS comporte trois principaux critères d'éligibilité, dont une contribution du FVC pouvant atteindre 10 millions USD ; une catégorie ESS minimale ou nulle ; et un potentiel de mise à l'échelle, de transformation et de promotion d'un changement de paradigme vers un développement à faibles émissions et résilient au changement climatique. De plus amples informations sur le <i>Processus D'approbation Simplifié</i> , notamment un modèle de note conceptuelle PAS avec une liste de contrôle ESS, sont disponibles sur le site Web du FVC.
<b>Objectifs de Développement Durable (ODDs)</b>	Un ensemble de 17 objectifs mondiaux fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015, qui comprennent des cibles spécifiques liées à l'action climatique (ODD 13), ainsi que des objectifs qui soutiennent l'adaptation au climat par le développement durable.
<b>Assistance Technique</b>	Soutien fourni aux pays et aux organisations sous forme d'expertise, de formation et de transfert de connaissances pour aider à concevoir, mettre en œuvre et gérer efficacement des projets d'adaptation au climat.

<b>Théorie du Changement (TdC)</b>	Il s'agit d'une feuille de route qui décrit la manière dont une intervention ou un programme spécifique est censé conduire au changement social souhaité. Il s'agit d'une explication complète des liens de causalité entre les activités, les extrants, les résultats et les impacts.
------------------------------------	--

## Références

- Fayolle V., Odianose S. and Soanes M. (2017), GCF Project Toolkit 2017. Guide to develop a Project proposal for the Green Climate Fund (GCF). Acclimatise, London. January 2017. Available here: [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GCF%20project%20Toolkit\\_20.01.2017\\_For%20Publication.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/GCF%20project%20Toolkit_20.01.2017_For%20Publication.pdf)
- Fayolle, V. and Odianose, S. (2017) Green Climate Fund Proposal toolkit 2017. London: Acclimatise and Climate and Development Knowledge Network. Available here: <https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/06/GCF-project-development-manual.pdf>
- GCF 2015. GCF Adaptation results areas, investment criteria, results and indicators – an overview. URL: [https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nwa\\_8.2\\_gcf.pdf](https://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/nwa_8.2_gcf.pdf)
- GCF 2016. GCF Concept Note template. URL: <https://www.greenclimate.fund/document/concept-note-template>
- GCF 2022. Funding Proposal template. URL: <https://www.greenclimate.fund/document/funding-proposal-template>
- GCF iTAP, 2021. Developing a Theory of Change GCF Projects. URL: <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/event/meet-itap-webinar-theory-change-1-oct-2021-fv.pdf>
- GCF project portfolio for different funding proposal documentation, available here:
- GCF, 2016. GCF Concept Note User's Guide. URL: <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/gcf-concept-note-user-s-guide.pdf>
- GCF, 2017. Funding Proposal F058: Responding to the Increasing Risk of Drought: Building Gender- responsive Resilience of the Most Vulnerable Communities. URL: <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/funding-proposal-fp058-mofec-ethiopia.pdf>
- GCF, 2019. Gender assessment and action plan: Annex 8 to Funding Proposals. Template. URL: <https://www.greenclimate.fund/document/gender-assessment-and-action-plan-annex-8-funding-proposals>
- GCF, 2020. Funding Proposal FP131: Improving Climate Resilience of Vulnerable Communities and Ecosystems in the Gandaki River Basin, Nepal. URL: [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/fp131-iucn-nepal\\_0.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/fp131-iucn-nepal_0.pdf)
- GCF, 2023. Investment framework for GCF-2. URL: [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/investment-framework\\_1.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/investment-framework_1.pdf)
- GCF. 2017. Mainstreaming gender in Green Climate Fund projects. URL: [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/guidelines-gcf-toolkit-mainstreaming-gender\\_0.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/guidelines-gcf-toolkit-mainstreaming-gender_0.pdf)

- GIZ, 2017. Guidebook: Writing a Green Climate Fund Funding Proposal. URL: [https://current-future.org/wp-content/uploads/2017\\_GIZ\\_GCF-Funding-Proposal-Guidebook.pdf](https://current-future.org/wp-content/uploads/2017_GIZ_GCF-Funding-Proposal-Guidebook.pdf)  
<https://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes>
- Mahlet Eyassu Melkie, Rodrigo Narvaez, Kristin Qui (Climate Analytics), 2020. Elements of a Strong GCF Proposal. URL: [https://ca1-clm.edcdn.com/assets/elements\\_gcf\\_proposal\\_03.30.2020\\_final.pdf?v=1679478147](https://ca1-clm.edcdn.com/assets/elements_gcf_proposal_03.30.2020_final.pdf?v=1679478147)
- Mahlet Eyassu Melkie, Rodrigo Narvaez, Kristin Qui (Climate Analytics), 2020. Addressing the GCF Investment Criteria. URL: [https://ca1-clm.edcdn.com/assets/addressing\\_the\\_gcf\\_investment\\_criteria\\_final\\_edited\\_version\\_30.03.2020.pdf?v=1679478367](https://ca1-clm.edcdn.com/assets/addressing_the_gcf_investment_criteria_final_edited_version_30.03.2020.pdf?v=1679478367)

## Annexe 1. Critères du FVC pour l'évaluation des propositions de programmes/projets

Critères	Définition	Domaine de couverture
Potentiel d'impact	Potentiel du programme/projet à contribuer à la réalisation des objectifs et des domaines de résultats du Fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact d'atténuation</li> <li>▪ Impact d'adaptation</li> </ul>
Potentiel de changement de paradigme	Degré auquel l'activité proposée peut catalyser un impact au-delà d'un investissement ponctuel dans un projet ou un programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Potentiel de mise à l'échelle et de réplication et contribution globale aux trajectoires mondiales de développement à faible intensité de carbone, compatibles avec une augmentation de la température inférieure à 2 °C</li> <li>▪ Potentiel de connaissances et d'apprentissage</li> <li>▪ Contribution à la création d'un environnement favorable</li> <li>▪ Contribution au cadre réglementaire et aux politiques</li> <li>▪ Contribution globale aux trajectoires de développement résilientes au changement climatique compatibles avec les stratégies et plans d'adaptation au changement climatique d'un pays</li> </ul>
Potentiel de développement durable	Avantages et priorités plus larges	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Co-bénéfices environnementaux</li> <li>▪ Co-bénéfices sociaux</li> <li>▪ Co-bénéfices économiques</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impact sur le développement sensible au genre</li> </ul>
Besoins du bénéficiaire	Vulnérabilité et besoins de financement du pays et de la population bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vulnérabilité du pays</li> <li>▪ Groupes vulnérables et aspects liés au genre</li> <li>▪ Niveau de développement économique et social du pays et de la population affectée</li> <li>▪ Absence de sources alternatives de financement</li> <li>▪ Nécessité de renforcer les institutions et les capacités de mise en œuvre</li> </ul>
Appropriation par le pays	Appropriation et capacité du pays bénéficiaire à mettre en œuvre un projet ou un programme financé (politiques, stratégies climatiques et institutions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'une stratégie nationale sur le climat</li> <li>▪ Cohérence avec les politiques existantes</li> <li>▪ Capacité des entités de mise en œuvre, des intermédiaires ou des entités d'exécution à mettre en œuvre</li> <li>▪ Engagement avec les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées</li> </ul>
Efficacité et efficience	Solidité économique et, le cas échéant, financière du programme/projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rentabilité et efficacité concernant les aspects financiers et non financiers</li> <li>▪ Montant du cofinancement</li> <li>▪ Viabilité financière du programme/projet et autres indicateurs financiers</li> <li>▪ Meilleures pratiques du secteur</li> </ul>

Source : [https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/investment-framework\\_1.pdf](https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/investment-framework_1.pdf)



## Annexe 2. Exercices pratiques

### SC5 - Élaboration d'une note conceptuelle pour le Fonds Vert Climat (FVC)

#### Lignes directrices générales (à adapter au contexte du pays – par le facilitateur)

Choisissez une idée de projet dans l'un des secteurs d'adaptation ci-dessous :

- *Agriculture*
- *Zones côtières*
- *Santé humaine*
- *Conservation de la biodiversité*

L'animateur guidera le participant pour :

- Élaborer une **JUSTIFICATION CLIMATIQUE** solide
- Concevoir un arbre à problèmes et un passage à la **THÉORIE DU CHANGEMENT (TdC)**
- Proposer un plan d'action pour **L'ÉGALITÉ DES GENRES ET L'INCLUSION SOCIALE (GESI)**.

**Directives :**

*Veillez utiliser les modèles ci-dessous.*

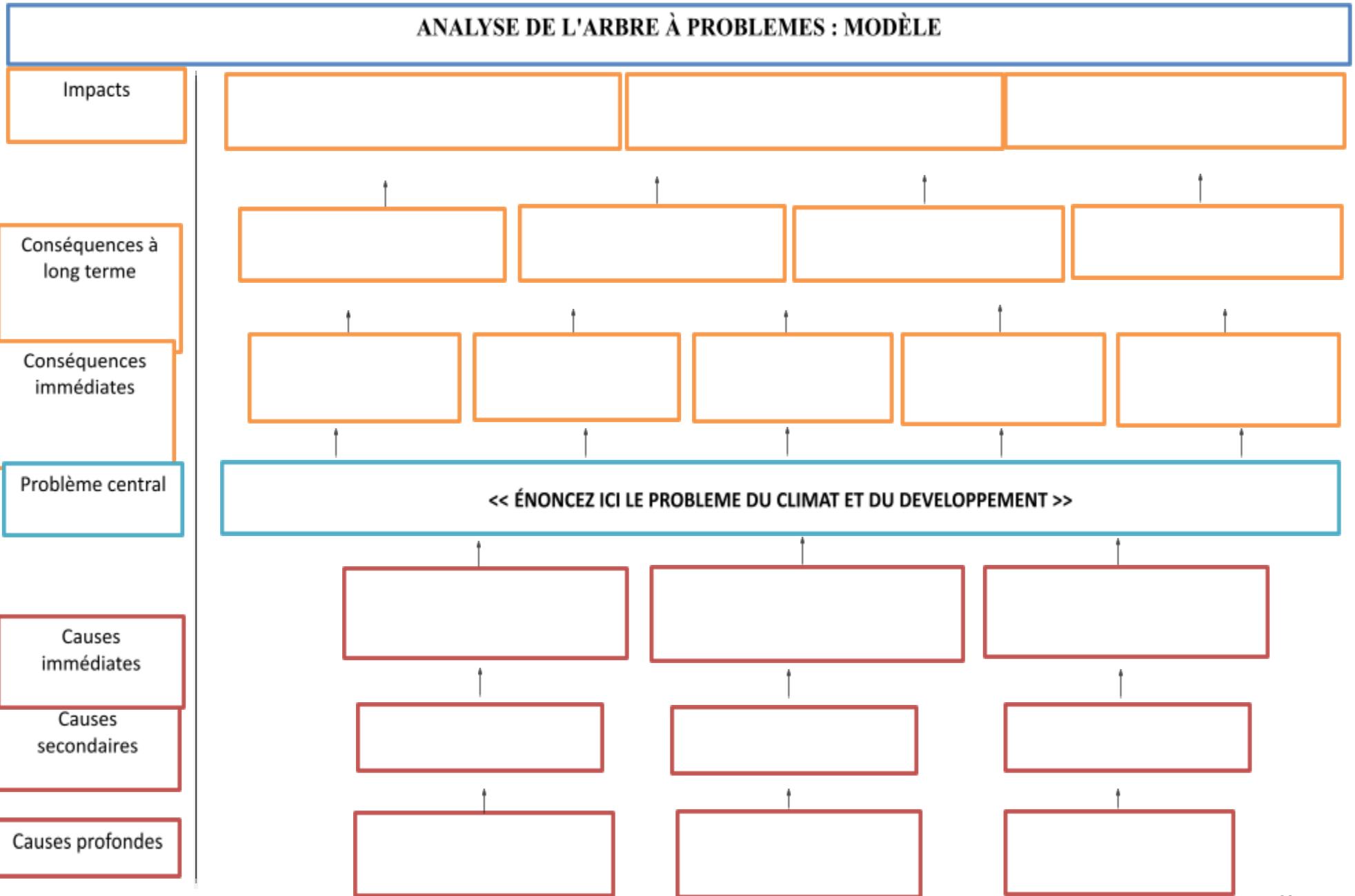
### 1. Justification Climatique

La justification climatique de votre projet ou programme fournit la base permettant de garantir que le projet répond spécifiquement aux défis du changement climatique.

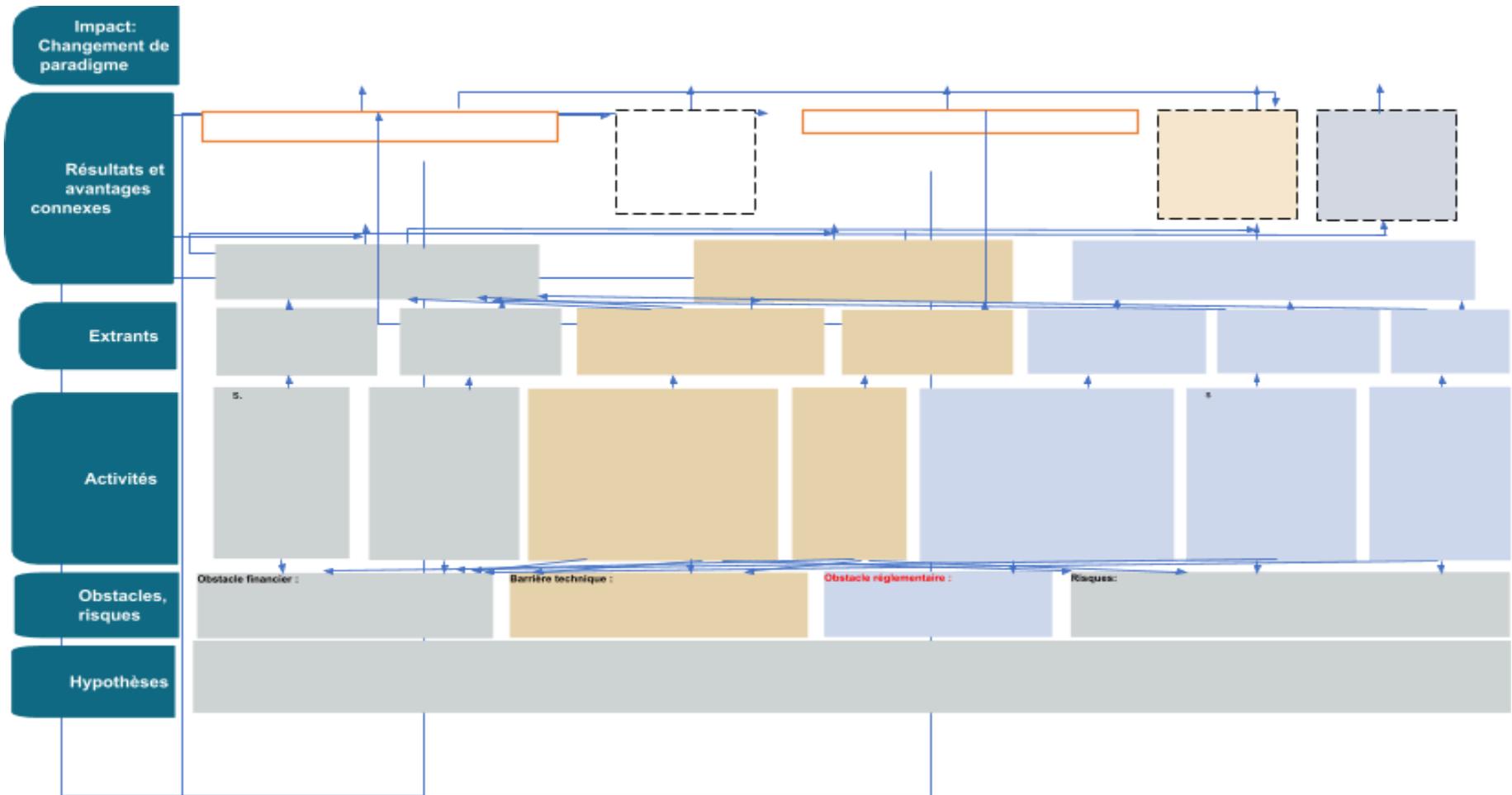
Idée de projet :	
------------------	--

Description de votre Justification climatique	
--	--

## 2. D'un arbre à problèmes à l'élaboration d'une Théorie du Changement



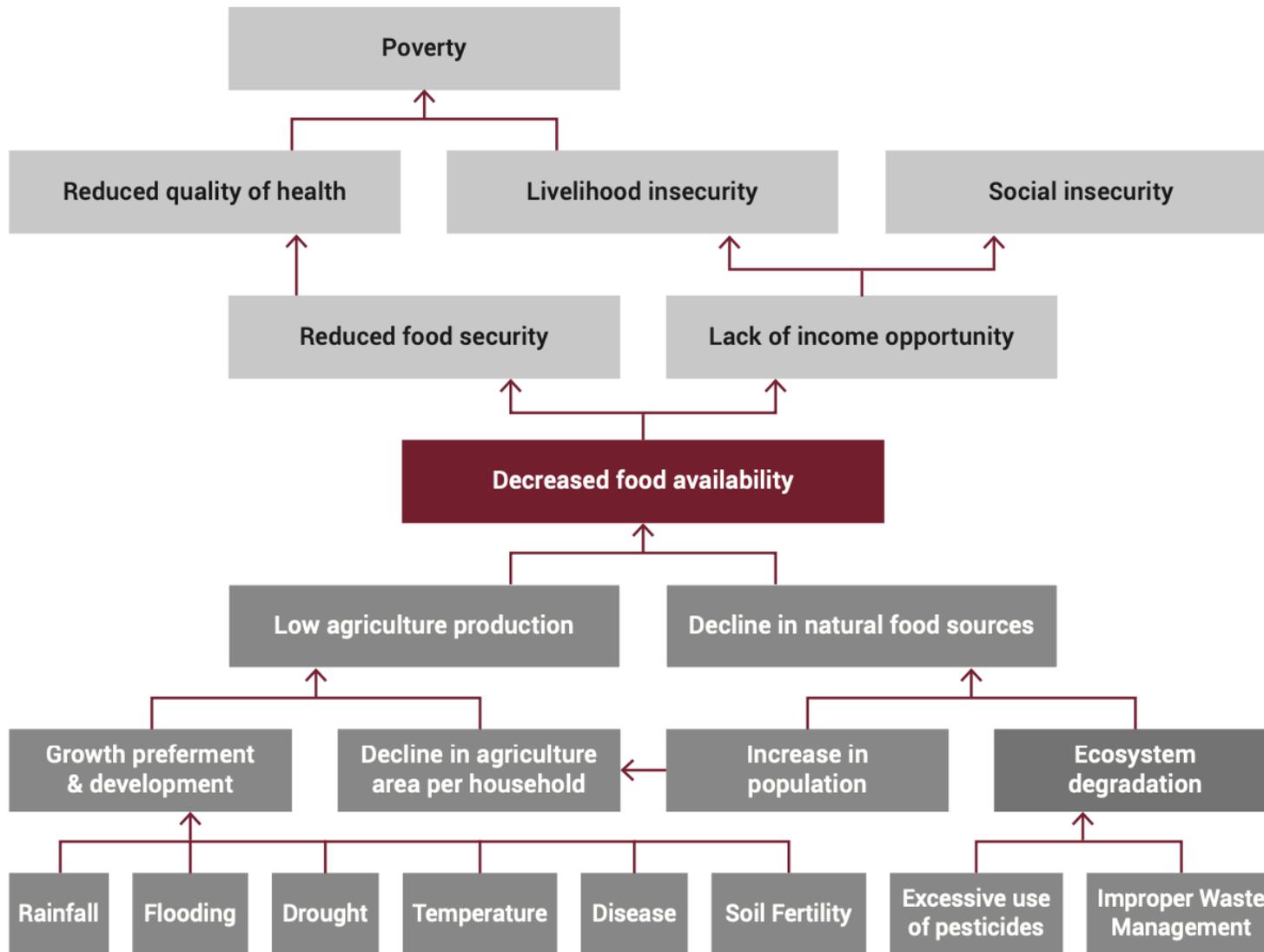
Modèle de diagramme de la théorie du changement du FVC



### 3. Plan d'Action pour l'Égalité du Genre et l'Inclusion Sociale: [Modèle](#)

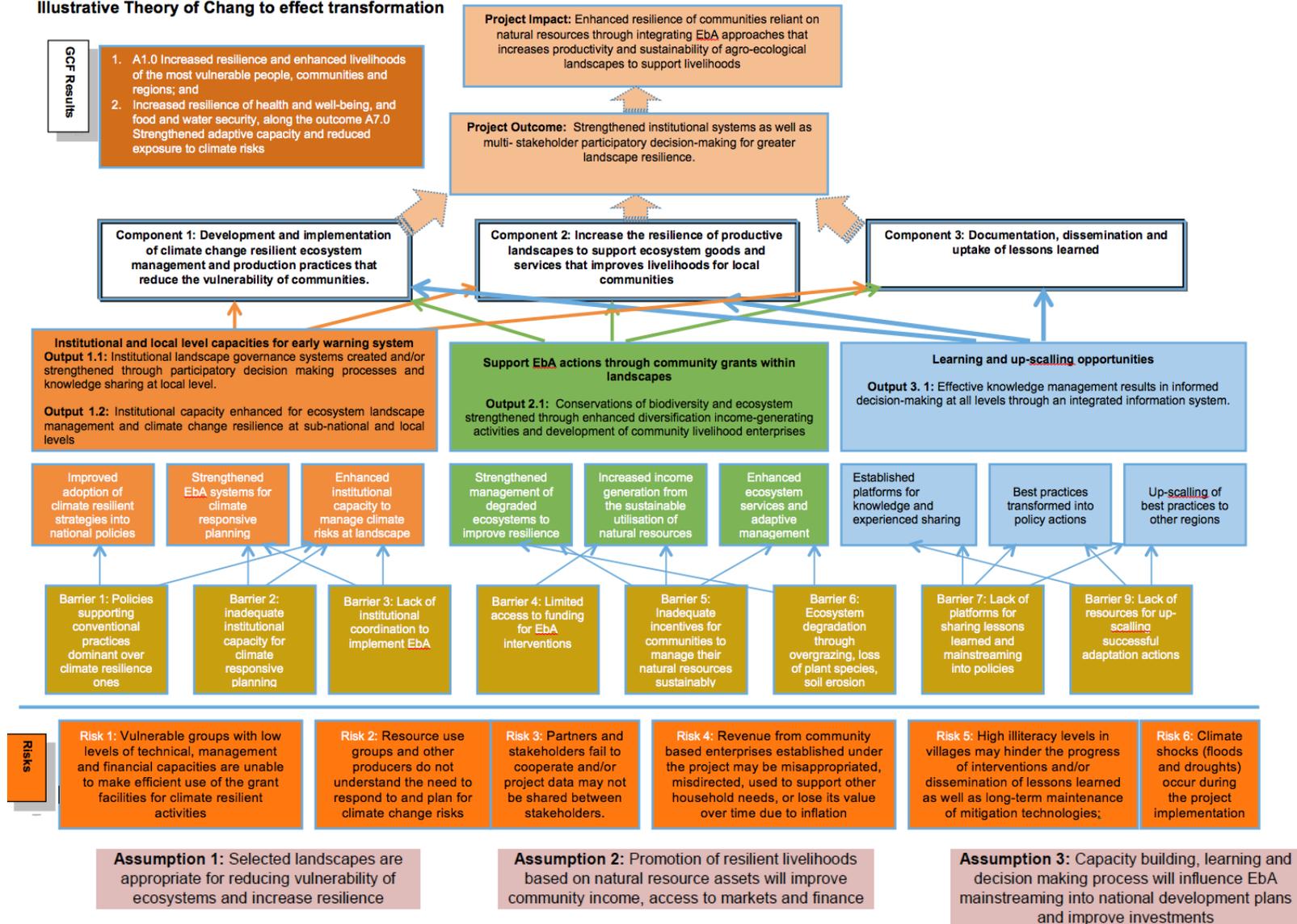
Activités	Indicateurs et cibles	Calendrier	Responsabilités	Coûts
<b>Déclaration d'impact :</b>				
<b>Énoncé des résultats :</b>				
(C'est ici que l'équipe du projet/programme insère une brève liste d'activités. Les activités sont celles qui nous indiquent ce que le projet/programme fera ; parfois appelées interventions.)	Décrivez ici les indicateurs et les cibles (Remarque : un bon indicateur doit pouvoir mesurer la quantité, la qualité et la rapidité d'obtention des produits (biens ou services) qui sont le résultat d'une activité, d'un projet ou d'un programme. En revanche, une cible doit – dans le cas du GAP – être désagrégée par sexe. Les cibles, désagrégées par sexe, constituent un moyen efficace de mesurer des résultats quantifiables [et différentiels] pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons.	(C'est ici que l'équipe du projet/programme insère le calendrier pour chacun des indicateurs/cibles.	(Soulignez ici quelle partie/organisation/entité/partenaire sera responsable de garantir la réalisation des objectifs, comme indiqué dans la colonne des indicateurs et des objectifs.	(Il s'agit de la colonne permettant d'insérer l'allocation budgétaire approximative pour la réalisation de chaque activité.
...	...	...	...	...
...	...	...	...	...

### Annexe 3. Exemple d'arbre à problèmes



## Annexe 4. Théorie du changement illustrative

### Illustrative Theory of Change to effect transformation





## **Annexe 5. Modèle de Note Conceptuelle du FVC**

# Concept Note

Titre du projet/programme :	_____
Pays :	_____
Autorité(s) Nationale(s) Désignée(s) (AND) :	_____
Entité(s) Accréditée(s) :	_____
Date de la première soumission/numéro de version :	<u>[AAAA-MM-JJ] [V.0]</u>
Date de soumission actuelle/numéro de version	<u>[AAAA-MM-JJ] [V.0]</u>



Please submit the completed form to [fundingproposal@gcfund.org](mailto:fundingproposal@gcfund.org),  
using the following name convention in the subject line and file name:  
“CN-[Accredited Entity or Country]-YYYYMMDD”

## Notes

- Le nombre maximum de pages ne doit **pas dépasser 12 pages**, annexes non comprises. Les propositions dépassant la longueur prescrite ne seront pas évaluées dans le délai indicatif de 30 jours.
- Conformément à la politique de divulgation des informations, la note conceptuelle et les documents supplémentaires fournis au Secrétariat peuvent être divulgués, à moins qu'ils ne soient marqués comme confidentiels par les Entités Accréditées (ou les AND).
- L'Autorité(s) Nationale(s) Désignée(s) compétente(s) sera(ont) informée(s) par le Secrétariat de la note conceptuelle dès réception.
- L'AND peut également soumettre la note conceptuelle directement avec ou sans entité accréditée identifiée à ce stade. Dans ce cas, elle peut laisser vide la section relative à l'entité accréditée. Le Secrétariat informera l'entité ou les entités accréditées désignées par l'AND, le cas échéant.
- Les entités accréditées et/ou les organismes de coopération nationale sont encouragés à soumettre une note conceptuelle avant de faire une demande d'aide à la préparation de projet auprès du Mécanisme de Préparation de Projets (MPP).
- De plus amples informations sur la préparation de la note conceptuelle du FVC sont disponibles sur le site Web du FVC [Projets de financement : petits caractères](#).

A. Résumé du projet/programme (max. 1 page)			
A.1. Projet ou programme	<input type="checkbox"/> Projet <input type="checkbox"/> Programme	A.2. Secteur public ou privé	<input type="checkbox"/> Secteur public <input type="checkbox"/> Secteur privé
A.3. La NC est-elle soumise en réponse à un appel d'offres ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, précisez l'appel d'offres :	A.4. Confidentialité <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> Confidentiel <input type="checkbox"/> Pas confidentiel
A.5. Indiquer les domaines de résultats du projet / programme	<p><u>Atténuation</u> : Réduction des émissions provenant:</p> <input type="checkbox"/> Accès à l'énergie et production d'électricité <input type="checkbox"/> Transport à faibles émissions <input type="checkbox"/> Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers <input type="checkbox"/> Sylviculture et utilisation des terres <p><u>Adaptation</u> : Résilience accrue de :</p> <input type="checkbox"/> Les personnes et les communautés les plus vulnérables <input type="checkbox"/> Santé et bien-être, sécurité alimentaire et hydrique <input type="checkbox"/> Infrastructures et environnement bâti <input type="checkbox"/> Écosystème et services écosystémiques		
A.6. Impact d'atténuation estimé (tCO2eq sur la durée de vie)		A.7. Impact estimé de l'adaptation (nombre de bénéficiaires directs et % de la population)	
A.8. Coût total indicatif du projet (GCF + cofinancement)	Montant : USD _____	A.9. Demande de financement indicatif du FVC	Montant : USD _____
A.10. Indiquez le type d'instrument financier demandé pour le financement du FVC	<input type="checkbox"/> Subvention <input type="checkbox"/> Subvention remboursable <input type="checkbox"/> Garanties <input type="checkbox"/> Fonds propres <input type="checkbox"/> Prêt subordonné <input type="checkbox"/> Prêt senior <input type="checkbox"/> Autre : précisez _____		
A.11. Durée estimée du projet/programme :	a) période de décaissement : b) période de remboursement, le cas échéant :	A.12. Durée de vie estimée du projet/programme	Il s'agit de la période totale pendant laquelle l'investissement est efficace.
A.13. Un financement est-il demandé auprès du Mécanisme de préparation des projets ? <sup>2</sup>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre soutien reçu <input type="checkbox"/> Si oui, par qui:	A.14. Catégorie ESS <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/> A or I-1 <input type="checkbox"/> B or I-2 <input type="checkbox"/> C or I-3
A.15. Le CN est-il conforme à votre norme d'accréditation ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	A.16. Has the CN been shared with the NDA?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
A.17. AMA signé (si soumis par AE)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si non, précisez l'état d'avancement des négociations de l'AMA et la date prévue de signature :	A.18. Le CN est-il inclus dans le programme de travail de l'entité?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Les notes conceptuelles (ou sections de celles-ci) non marquées comme confidentielles peuvent être publiées conformément à la politique de divulgation des informations ([Decision B.12/35](#)) et l'examen du processus d'approbation de la proposition initiale ([Décision B.17/18](#)).

<sup>2</sup> Voir [ici](#) pour accéder au modèle de demande d'aide à la préparation du projet et aux directives

<sup>3</sup> Se référer aux garanties environnementales et sociales du Fonds ([Decision B.07/02](#))



<p><b>A.19. Justification du projet/programme, objectifs et approche du programme/projet (max 100 mots)</b></p>	<p>Bref résumé de l'énoncé du problème et de la justification climatique, de l'objectif et de l'approche de mise en œuvre choisie, y compris l'entité ou les entités d'exécution et les autres partenaires de mise en œuvre.</p>
---	--

**B. Informations sur le projet/programme (max. 8 pages)**

**B.1. Contexte et base de référence (max. 2 pages)**

*Décrivez les vulnérabilités et les impacts climatiques, le profil des émissions de GES et les besoins d'atténuation et d'adaptation que l'intervention envisagée est censée traiter.*

*Veillez indiquer comment le projet s'inscrit dans les priorités nationales du pays et sa pleine appropriation du concept. Le projet/programme contribue-t-il directement aux INDC/NDC du pays ou aux stratégies climatiques nationales ou à d'autres plans tels que les NAMA, les PAN ou équivalents ? Si tel est le cas, veuillez décrire les priorités identifiées dans ces documents que le projet proposé vise à traiter et/ou à améliorer.*

*Décrivez les principales causes profondes et les obstacles (sociaux, sexistes, fiscaux, réglementaires, technologiques, financiers, écologiques, institutionnels, etc.) qui doivent être traités.*

*Le cas échéant, et en particulier pour les projets/programmes du secteur privé, veuillez décrire les principales caractéristiques et dynamiques du secteur ou du marché dans lequel le projet/programme fonctionnera.*

**B.2. Description du projet/programme (max. 3 pages)**

*Décrivez l'ensemble des composantes/résultats et des sous-composantes/activités attendues pour surmonter les obstacles identifiés ci-dessus qui conduiront aux résultats escomptés.*

*En termes de justification, veuillez décrire la théorie du changement et fournir des informations sur la manière dont elle permet de faire évoluer la trajectoire de développement vers une direction à plus faibles émissions et/ou résiliente au changement climatique, conformément aux buts et objectifs du Fonds.*

*Décrivez comment les activités de la proposition sont conformes au cadre réglementaire et juridique national, le cas échéant.*

*Décrivez de quelle manière l'entité ou les entités accréditées sont bien placées pour entreprendre les activités prévues et quelles seront les modalités de mise en œuvre avec l'entité ou les entités d'exécution et les partenaires de mise en œuvre.*

*Veillez fournir un bref aperçu des principaux risques financiers et opérationnels et des mesures d'atténuation identifiées à ce stade.*

**B.3. Résultats attendus du projet conformes aux critères d'investissement du FVC (max. 3 pages)**

*Le FVC a pour objectif d'apporter une contribution significative et ambitieuse aux efforts mondiaux visant à atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique et à promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au changement climatique en limitant ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant aux impacts du changement climatique.*

*Fournir une estimation des impacts attendus en accord avec les critères d'investissement du FVC : potentiel d'impact, changement de paradigme, développement durable, besoins des bénéficiaires, appropriation par les pays, efficacité et efficacie.*

**B.4. Engagement entre l'AND, l'AE et/ou d'autres parties prenantes concernées dans le pays (max ½ page)**

*Veillez décrire comment l'engagement entre l'AND, l'AE et/ou d'autres parties prenantes concernées dans le pays a eu lieu et quel engagement supplémentaire sera entrepris à mesure que le concept est développé en une proposition de financement.*

**C. Informations indicatives sur le financement/les coûts (max. 3 pages)**



**C.1. Financement par composantes (max ½ page)**

*Veillez fournir une estimation du coût total par composante/résultat et ventiler par source de financement.*

Composant/Extrant	Coût indicatif (USD)	Financement FVC		Cofinancement		
		Montant (USD)	Instrument financier	Montant (USD)	Instrument financier	Nom des institutions
<b>Coût total indicatif (USD)</b>						

*Pour les propositions du secteur privé, fournir un aperçu (diagramme) de la structure de financement proposée.*

**C.2. Justification de la demande de financement du FVC (max. 1 page)**

*Expliquez pourquoi le projet/programme nécessite un financement du FVC, c'est-à-dire pourquoi celui-ci n'est pas financé par le secteur public et/ou privé du pays.*

*Décrivez les options de financement alternatives pour les mêmes activités proposées dans la note conceptuelle, y compris une analyse des obstacles à l'accès au financement pour les bénéficiaires potentiels et des contraintes des sources de financement publiques et privées.*

*Justifiez la justification et le niveau de concessionnalité des instruments financiers du FVC ainsi que la manière dont ils seront transmis aux utilisateurs finaux et aux bénéficiaires. Justifiez pourquoi il s'agit du minimum requis pour rendre l'investissement viable et le plus efficace compte tenu du coût différentiel ou de la prime de risque du projet/programme (se référer aux décisions B.12/17 ; B.10/03 ; et B.09/04 pour plus de détails). La justification des subventions et des subventions remboursables est obligatoire.*

*Dans le cas d'une proposition du secteur privé, les conditions concessionnelles doivent être minimisées et justifiées conformément aux principes directeurs applicables aux opérations du secteur privé (décision B.05/07).*

**C.3. Durabilité et reproductibilité du projet (stratégie de sortie) (max. 1 page)**

*Veillez expliquer comment la durabilité du projet/programme sera assurée à long terme et comment elle sera contrôlée, après la mise en œuvre du projet/programme avec le soutien du FVC et d'autres sources.*

*Pour les instruments autres que les subventions, expliquez comment le capital investi sera remboursé et sur quelle durée.*

**D. Pièces justificatives soumises (FACULTATIF)**

- Carte indiquant la localisation du projet/programme
- Diagramme de la théorie du changement
- Modèle économique et financier avec hypothèses clés et scénarios de stress potentiels**
- Étude de préfaisabilité
- Rapport d'évaluation du projet précédent
- Résultats de l'examen des risques environnementaux et sociaux

Cases à cocher pour la conscience de soi

Savez-vous que la proposition de financement complète et ses annexes nécessiteront ces documents ? Oui  Non

- Étude de faisabilité
- Évaluation de l'impact environnemental et social ou cadre de gestion environnementale et sociale
- Consultations des parties prenantes au niveau national et de la mise en œuvre du projet, y compris avec les populations autochtones, le cas échéant
- Évaluation et plan d'action de la dimension genre
- Plan d'exploitation et de maintenance, le cas échéant
- Manuel d'exploitation des prêts ou des subventions, selon le cas
- Lettres d'engagement de cofinancement

Savez-vous qu'une proposition de financement provenant d'une entité accréditée sans AMA signée sera examinée mais ne sera pas envoyée au Conseil pour examen ? Oui  Non



# **Annexe 6. Modèle de Proposition de Financement du FVC**

# Funding Proposal

Titre du projet/programme:	<i><u>Veillez indiquer le titre du projet. Idéalement, il doit faire référence au pays où le projet/programme sera mis en œuvre et comporter moins de 100 caractères, soit environ 10 à 15 mots.</u></i>
Pays :	<i><u>Énumérez tous les pays où le projet/programme sera mis en œuvre.</u></i>
Entité Accréditée:	<i><u>Indiquez l'entité accréditée qui soumet cette proposition.</u></i>
Date de la première soumission :	<i><u>[AAAA/MM/JJ]</u></i>
Date de la soumission actuelle :	<i><u>[AAAA/MM/JJ]</u></i>
Numéro de version:	<i><u>[V.000]</u></i>



GREEN  
CLIMATE  
FUND

## Contents

Section A	<u><a href="#">RÉSUMÉ DU PROJET/PROGRAMME</a></u>
Section B	<u><a href="#">INFORMATIONS SUR LE PROJET/PROGRAMME</a></u>
Section C	<u><a href="#">INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT</a></u>
Section D	<u><a href="#">PERFORMANCES ATTENDUES PAR RAPPORT AUX CRITÈRES D'INVESTISSEMENT</a></u>
Section E	<u><a href="#">CADRE LOGIQUE</a></u>
Section F	<u><a href="#">ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES</a></u>
Section G	<u><a href="#">POLITIQUES ET NORMES DU FVC</a></u>
Section H	<u><a href="#">ANNEXES</a></u>

### **NOTE AUX ENTITÉS ACCRÉDITÉES SUR L'UTILISATION DU MODÈLE DE PROPOSITION DE FINANCEMENT**

- Les entités accréditées doivent fournir des informations récapitulatives dans la proposition avec des références croisées aux annexes telles que les études de faisabilité, le plan d'action pour l'égalité des sexes, la feuille de conditions, etc.
- Les entités accréditées doivent s'assurer que les annexes fournies sont cohérentes avec les détails fournis dans la proposition de financement. Les mises à jour de la proposition de financement et/ou des annexes doivent être reflétées dans tous les documents pertinents.
- Le nombre total de pages de la proposition de financement (à l'exclusion des annexes) **ne doit pas dépasser 60**. Les propositions dépassant la longueur prescrite ne seront pas évaluées dans le délai de service standard habituel.
- La police recommandée est Arial, taille 11.
- Conformément [à la Politique de Divulgence des Informations du FVC](#), les propositions de financement de projets et de programmes seront divulguées sur le site Web du FVC, simultanément à leur soumission au Conseil, sous réserve de la rédaction de toute information qui ne peut être divulguée conformément à l'IDP. Les entités accréditées sont invitées à compléter les informations sur la divulgation dans la section G.4.

**Veillez soumettre la proposition complétée à:**

[fundingproposal@gcfund.org](mailto:fundingproposal@gcfund.org)

**Veillez utiliser la convention de nom suivante pour le nom du fichier:**

« FP- [Nom abrégé de l'entité accréditée] - [Pays/Région] - [AAAA/MM/JJ] »

RÉSUMÉ DU PROJET/PROGRAMME				
<b>A.1. Projet ou programme</b>	<u>Choisissez un élément.</u>	<b>A.2. Secteur public ou privé</b>	<u>Choisir un élément.</u>	
<b>A.3. Demande de propositions (RFP)</b>	<p>Si la proposition de financement est soumise en réponse à une <u><a href="#">Demande de Propositions</a></u> spécifique du FVC, indiquez à quelle demande de propositions elle est destinée. Veuillez noter qu'il existe un modèle distinct pour le processus d'approbation simplifié et REDD+.</p> <p><u>Choisir un élément.</u></p>			
<b>A.4. Zone(s) de résultat</b>	<p>Cochez ci-dessous les <u><a href="#">Domaines de résultats du FVC</a></u> concernés par le projet/programme <u>global</u> proposé. Pour chaque domaine de résultats coché, indiquez le pourcentage estimé <b>de la contribution du FVC et des cofinanceurs</b> qui y est consacré. Le total des pourcentages additionnés doit être de 100 % pour la contribution du FVC et des cofinanceurs respectivement.</p>			
		<b>Contribution du FVC</b>	<b>Contribution des cofinanceurs <sup>4</sup></b>	
	<b>Atténuation totale</b>	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<input type="checkbox"/> Production et accès à l'énergie	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<input type="checkbox"/> Transport à faibles émissions	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<input type="checkbox"/> Bâtiments, villes, industries et appareils électroménagers	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<input type="checkbox"/> Sylviculture et utilisation des terres	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<b>Adaptation totale</b>	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<input type="checkbox"/> Les personnes et les communautés les plus vulnérables	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
	<input type="checkbox"/> Santé et bien-être, sécurité alimentaire et hydrique	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>	
<input type="checkbox"/> Infrastructures et environnement bâti	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>		
<input type="checkbox"/> Écosystèmes et services écosystémiques	<u>Saisir le nombre %</u>	<u>Saisir le nombre %</u>		
<b>A.5. Résultat d'atténuation attendu</b> (Indicateur de base 1 : Émissions de GES réduites, évitées ou supprimées/séquestrées)	Indiquer les réductions ou suppressions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en tCO <sub>2</sub> eq sur la durée de vie totale du projet/programme <sup>5</sup>	<b>A.6. Résultat d'adaptation attendu</b> (Indicateur de base 2 : bénéficiaires directs et indirects atteints)	Indiquer le nombre total de bénéficiaires directs et indirects	
			Indiquer le nombre de bénéficiaires directs	Indiquer le nombre de bénéficiaires indirects
			Indiquer le % de bénéficiaires directs par rapport à la population totale	Indiquer le % de bénéficiaires indirects par rapport à la population totale

<sup>4</sup> La contribution du cofinancier désigne les ressources financières requises, qu'il s'agisse de financements publics ou privés, en plus de la contribution du FVC (c'est-à-dire les ressources financières du FVC demandées par l'entité accréditée) pour mettre en œuvre le projet ou le programme décrit dans la proposition de financement.

<sup>5</sup> La durée de vie totale du projet/programme est définie comme le nombre maximal d'années pendant lesquelles les résultats de l'investissement sont censés être effectifs. Elle diffère de la période de mise en œuvre du projet/programme.

A.7. Financement total (FVC + cofinancement) <sup>6)</sup>	_____ <a href="#">Choisir un élément.</a>		
A.8. Financement total du FVC demandé	_____ <a href="#">Choisir un élément.</a> <i>Pour les propositions multi-pays, veuillez remplir l'annexe 17.</i>	A.9. Taille du projet	

A.10. Instrument(s) financier(s) demandé(s) pour le financement du FVC	<i>Cochez toutes les réponses appropriées et indiquez les montants totaux. La somme de tous les montants totaux doit être conforme à la réponse A.8.</i>		
	<input type="checkbox"/> Subvention <a href="#">Choisir un élément</a> <input type="checkbox"/> Prêt <a href="#">Choisir un élément</a> <input type="checkbox"/> Garantie <a href="#">Choisir un élément</a>		<input type="checkbox"/> Fonds propres <a href="#">Choisir un élément</a> <input type="checkbox"/> Paiement basé sur les résultats <a href="#">Choisir un élément</a>
A.11. Période de mise en œuvre	<i>Indiquez le nombre d'années et de mois pendant lesquels le projet/programme devrait être mis en œuvre.</i>	A.12. Durée de vie totale	<i>Indicate the maximum number of years over which the outcomes of the investment are expected to be effective, i.e. to lead to adaptation and/or mitigation results.</i>
A.13. Date prévue d'approbation interne de l'EA	<i>Il s'agit de la date à laquelle l'entité accréditée a obtenu/obtiendra sa propre approbation pour mettre en œuvre le projet/programme, si disponible.</i>  <a href="#">Cliquez ou appuyez pour saisir une date.</a>	A.14. Catégorie ESS	<i>Consultez la politique de sauvegarde de l'EA et les <a href="#">normes ESS du FVC</a> pour évaluer votre catégorie FP.</i>  <a href="#">Choisir un élément</a>
A.15. Cette PF a-t-elle déjà été soumise en tant que CN ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	A.16. Le soutien du programme Readiness ou du PPF a-t-il été utilisé pour préparer cette PF ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
A.17. Cette PF est-elle incluse dans le programme de travail de l'entité ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	A.18. Ce programme-cadre est-il inclus dans le programme du pays ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
A.19. Complémentarité et cohérence	<i>Le projet/programme complète-t-il d'autres financements pour le climat (par exemple, FEM, FA, CIF, etc.) ? Si oui, veuillez fournir des précisions dans la section B.1.</i> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
A.20. Informations sur l'entité exécutante	<i>S'il ne s'agit pas de l'entité accréditée, veuillez indiquer le nom légal complet de l'entité ou des entités exécutantes et indiquer son pays d'enregistrement et son type de propriété. Veuillez noter qu'il peut y avoir plusieurs entités exécutantes. Indiquez également si une entité exécutante est l'autorité nationale désignée. Reportez-vous à la définition d'entité exécutante dans l'accord-cadre d'accréditation.</i>		

<sup>6</sup> Se référer à la [Politique de Cofinancement](#) du FVC.

**A.21. Résumé (max. 750 mots, environ 1,5 page)**

*Fournir un résumé du projet/programme, notamment :*

- 1. Problème de changement climatique*
- 2. Interventions proposées*
- 3. Résultats/avantages climatiques*



Co-bénéfice ...	<input type="checkbox"/>					
Co-bénéfice...	<input type="checkbox"/>					

**B.3. Description du projet/programme (max. 2500 mots, environ 5 pages)**

Définir le projet/programme. Décrire l'ensemble proposé de composantes, de résultats et d'activités qui seront entrepris par le projet/programme pour atteindre les résultats escomptés élaborés dans la section B.2 (a). Veuillez également expliquer comment les activités du projet/programme permettront de surmonter les obstacles décrits dans la section B.2.

Cette section de la proposition de financement doit être cohérente avec les sections C.2 (financement par composante), E.5 (niveau de résultats du projet/programme) et E.6 (activités et livrables du projet/programme).

En vous référant à l'étude de faisabilité, décrivez pourquoi cet ensemble d'interventions a été sélectionné au lieu de solutions alternatives et comment le projet/programme peut aider à débloquer le soutien nécessaire de manière durable. Identifiez également les compromis des interventions sélectionnées, le cas échéant.

Pour les propositions d'accès direct amélioré (EDA) et les projets/programmes avec intermédiation financière (prêts ou subventions), décrivez les critères de sélection du sous-projet et les types.

**B.4. Modalités de mise en œuvre (max. 1500 mots, environ 3 pages plus diagrammes)**

Fournir une description de la structure de mise en œuvre du projet/programme, en décrivant les dispositions juridiques, contractuelles, institutionnelles et financières de et entre le GCF, l'Entité accréditée (AE) et/ou l'Entité(s) d'exécution (EE) ou tout tiers (le cas échéant) et les bénéficiaires.

- Fournir des informations sur les dispositions de gouvernance (conseils de surveillance, groupes consultatifs, entre autres) mises en place pour superviser et guider la mise en œuvre du projet. Fournir une composition de l'organe décisionnel et de la fonction de surveillance, en particulier pour les propositions d'accès direct amélioré (EDA).
- Fournir des informations sur les flux financiers et les modalités de mise en œuvre (juridiques et contractuelles) entre l'AE et l'EE, entre l'EE ou tout tiers et les bénéficiaires. Pour les EE qui administreront les fonds du GCF, indiquer si une évaluation des capacités a été réalisée. Le cas échéant, résumer les résultats de l'évaluation.
- Décrivez l'expérience et les antécédents de l'AE et des EE en ce qui concerne les activités (secteur et pays/région) qu'ils sont censés entreprendre dans le cadre du projet/programme proposé.

Fournissez un ou plusieurs diagrammes ou organigrammes qui cartographient ces dispositions, y compris la structure de gouvernance, les dispositions juridiques et le flux et le reflux des fonds entre les entités.

**B.5. Justification de la demande de financement du FVC (max. 1000 mots, environ 2 pages)**

Expliquez pourquoi le projet/programme nécessite un financement du FVC pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation ou d'adaptation, c'est-à-dire pourquoi le projet/programme n'est-il pas actuellement financé par le secteur public et/ou privé ? Quelle défaillance du marché est corrigée par le financement du FVC ? Existe-t-il d'autres sources de financement nationales ou internationales ?

Expliquez pourquoi les instruments financiers proposés ont été sélectionnés à la lumière des activités proposées et du montage financier global, c'est-à-dire quelle est la cohérence entre les activités financées par des subventions et celles financées par des fonds remboursables ? Comment les montants et les prix du cofinancement ont-ils été déterminés ? Comment la concessionnalité du financement du FVC se compare-t-elle à celle du cofinancement ? Le cas échéant, fournissez une brève lecture du marché sur la situation des prix et/ou des marchés financiers pour des projets/programmes similaires.

Justifiez pourquoi le niveau de concessionnalité du ou des instruments financiers du FVC est le minimum requis pour rendre l'investissement viable. De plus, comment la structure financière et la tarification proposée s'accordent-elles avec le concept de concessionnalité minimale ? Qui bénéficie de la concessionnalité ?

Dans votre réponse, veuillez tenir compte de la structure de partage des risques entre les secteurs public et privé, des obstacles à l'investissement et de l'endettement du bénéficiaire. Veuillez faire référence aux annexes pertinentes, telles que l'étude de faisabilité, l'analyse économique ou l'analyse financière, le cas échéant.

**B.6. Stratégie de sortie (max. 500 mots, environ 1 page)**

*Expliquez comment le projet/programme sera mené à bien une fois sa mise en œuvre terminée, notamment comment les résultats et les avantages perdureront au-delà de la période du projet/programme et comment la contribution au changement de paradigme sera maintenue. Incluez des informations relatives à la propriété à long terme, à la stratégie de sortie du projet/programme, aux opérations et à la maintenance des investissements (par exemple, infrastructures clés, actifs, accords contractuels). Dans le cas du secteur privé, veuillez décrire la stratégie de sortie financière du GCF par le biais d'offres publiques initiales, de ventes commerciales, etc. Fournissez des informations sur les actions supplémentaires à entreprendre par les secteurs public et privé ou la société civile dans le cadre du projet/programme pour assurer la durabilité des résultats obtenus.*

INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT						
<b>C.1. Financement total</b>						
<b>(a) Financement GCF demandé (i + ii + iii + iv + v + vi + vii)</b>	<b>Montant total</b>			<b>Devise</b>		
	<u>Entrer le montant</u>			<u>Options</u>		
<b>Instrument financier FVC</b>	<b>Montant</b>	<b>Teneur</b>	<b>Période de grâce</b>	<b>Tarifs</b>		
(i) Prêts seniors	<u>Saisir le montant</u>	<u>Saisir années</u>	<u>Saisir années</u>	<u>Saisir %</u>		
(ii) Prêts subordonnés	<u>Saisir le montant</u>	<u>Saisir années</u>	<u>Saisir années</u>	<u>Saisir %</u>		
(iii) Fonds Propre	<u>Saisir le montant</u>			<u>Saisir % rendement des capitaux propres</u>		
(iv) Garanties	<u>Saisir le montant</u>	<u>Saisir années</u>				
(v) Subventions remboursables	<u>Saisir le montant</u>					
(vi) Subventions	<u>Saisir le montant</u>					
(vii) Paiements basés sur les résultats	<u>Saisir le montant</u>					
<b>(b) Informations sur le cofinancement</b>	<b>Montant total</b>			<b>Devise</b>		
	<u>Saisir le montant</u>			<u>Options</u>		
<b>Nom de l'établissement</b>	<b>Instrument financier</b>	<b>Montant</b>	<b>Devise</b>	<b>Teneur et grâce</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Ancienneté</b>
Cliquez ici pour saisir du texte.	<u>Options</u>	<u>Saisir le montant</u>	<u>Options</u>	<u>Saisir années</u> <u>Saisir années</u>	<u>Saisir %</u>	<u>Options</u>
Cliquez ici pour saisir du texte.	<u>Options</u>	<u>Saisir le montant</u>	<u>Options</u>	<u>Saisir années</u> <u>Saisir années</u>	<u>Saisir %</u>	<u>Options</u>
Cliquez ici pour saisir du texte.	<u>Options</u>	<u>Saisir le montant</u>	<u>Options</u>	<u>Saisir années</u> <u>Saisir années</u>	<u>Saisir %</u>	<u>Options</u>
Cliquez ici pour saisir du texte.	<u>Options</u>	<u>Saisir le montant</u>	<u>Options</u>	<u>Saisir années</u> <u>Saisir années</u>	<u>Saisir %</u>	<u>Options</u>
<b>(c) Financement total (c) = (a)+(b)</b>	<b>Montant</b>			<b>Devise</b>		
	<u>Saisir le montant</u>			<u>Options</u>		
<b>(d) Autres modalités de financement et contributions (max. 250 mots, environ 0,5 page)</b>	<p><i>Veillez expliquer si l'une des parties au financement, y compris l'AE, bénéficierait d'un type de garantie (par exemple, garantie souveraine, garantie MIGA).</i></p> <p><i>Veillez également expliquer les autres contributions telles que les contributions en nature, y compris les exonérations fiscales et les apports d'actifs.</i></p> <p><i>Veillez également inclure le financement parallèle associé à ce projet ou programme (se référer à la politique de cofinancement).</i></p>					
<b>C.2. Financement par composante</b>						

*Veillez fournir une estimation du coût total par composante et par résultat, comme indiqué dans la section B.3. ci-dessus, et ventiler par source de financement. Plusieurs institutions de cofinancement peuvent financer une seule composante ou un seul résultat. Veillez fournir les estimations de coûts résumées dans le tableau ci-dessous et le plan budgétaire détaillé en annexe 4.*

Composant	Résultat	Coût indicative <u>Options</u>	Financement du FVC		Co-financement		
			Montant <u>Options</u>	Financial Instrument	Montant <u>Options</u>	Instrument financier	Nom des institutions
<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>
	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>
<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>
	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>
<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>
	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Choisir un élément.</a>	<a href="#">Cliquez ici pour saisir du texte</a>
<b>Indicative total cost (USD)</b>		<a href="#">Saisir le montant</a>	<a href="#">Saisir le montant</a>		<a href="#">Saisir le montant</a>		

*Ce tableau doit correspondre à celui présenté dans la fiche technique et être cohérent avec les informations présentées dans d'autres annexes, notamment le plan budgétaire détaillé et le calendrier de mise en œuvre.*

*Dans le cas d'un programme multi-pays/région, précisez le montant indicatif du financement GCF demandé pour chaque pays dans l'annexe 17, si disponible.*

**C.3 Renforcement des capacités et développement/transfert de technologies (max. 250 mots, environ 0,5 page)**

C.3.1 Le financement du FVC finance-t-il des activités de renforcement des capacités ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
C.3.2. Le financement du FVC finance-t-il le développement/le transfert de technologie ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

*Si le projet/programme doit soutenir le renforcement des capacités et le développement/transfert de technologies, veuillez fournir une brève description de ces activités et quantifier le montant total du financement GCF demandé pour ces activités, dans la mesure du possible.*

## PERFORMANCES ATTENDUES PAR RAPPORT AUX CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

*Cette section fait référence à la performance du projet/programme par rapport aux critères d'investissement définis dans le [Cadre d'investissement initial du FVC](#).*

### D.1. Potentiel d'impact (max. 500 mots, environ 1 page)

*Décrivez le potentiel du projet/programme à contribuer à la réalisation des objectifs et des domaines de résultats du Fonds. Le cas échéant, décrivez les avantages envisagés du projet/programme en matière d'atténuation et/ou d'adaptation. Indiquez les résultats escomptés en matière d'atténuation en expliquant comment le projet/programme contribue aux voies de développement durable à faibles émissions. Indiquez les résultats escomptés en matière d'adaptation en expliquant comment le projet/programme contribue à un développement durable plus résilient au changement climatique. Les calculs doivent être fournis en annexe. Cela doit être cohérent avec la section E.3 du rapport sur les indicateurs de base du FVC.*

### D.2. Potentiel de changement de paradigme (max. 500 mots, environ 1 page)

*Le potentiel de changement de paradigme est défini comme « le degré auquel l'activité proposée peut catalyser l'impact au-delà d'un investissement ponctuel dans un projet ou un programme ». Dans cette section, expliquez la contribution au changement de paradigme et comment le projet/programme proposé vise à y contribuer sur la base de la théorie du changement décrite dans la section B2(a). Décrivez également comment et dans quelle mesure le projet/programme sera en mesure de promouvoir ou de contribuer au changement de paradigme grâce aux éléments ci-dessous.*

- *Potentiel de mise à l'échelle et de réplification*
- *Potentiel de partage des connaissances et d'apprentissage*
- *Contribution à la création d'un environnement propice*
- *Contribution au cadre réglementaire et aux politiques*
- *Contribution globale aux voies de développement résilientes au changement climatique, conformes aux stratégies et plans nationaux pertinents d'adaptation au changement climatique*

### D.3. Développement durable (max. 500 mots, environ 1 page)

*Décrivez les avantages et les priorités plus larges du projet/programme par rapport aux objectifs de développement durable et indiquez le potentiel en termes de :*

- *Co-bénéfices environnementaux*
- *Co-bénéfices sociaux, y compris les co-bénéfices en matière de santé*
- *Co-bénéfices économiques*
- *Bénéfice de développement sensible au genre*

### D.4. Besoins du destinataire (max. 500 mots, environ 1 page)

*Décrivez l'ampleur et l'intensité de la vulnérabilité du pays et des groupes bénéficiaires et expliquez comment le projet/programme aborde le problème (par exemple, le niveau d'exposition aux risques climatiques pour le pays et les groupes bénéficiaires, le niveau de revenu global, etc.). Décrivez comment le projet/programme répond aux besoins suivants :*

- *Vulnérabilité du pays et/ou de groupes vulnérables spécifiques, y compris les aspects liés au genre (pour l'adaptation uniquement)*
- *Niveau de développement économique et social du pays et de la population affectée*
- *Absence de sources alternatives de financement (par exemple, déficit budgétaire ou de balance des paiements qui empêche le gouvernement de répondre aux besoins du pays ; et manque de profondeur et d'historique sur le marché local des capitaux)*
- *Nécessité de renforcer les institutions et les capacités de mise en œuvre*

### D.5. Propriété du pays (max. 500 mots, environ 1 page)

*Veillez décrire comment le pays bénéficiaire s'approprie et met en œuvre le projet/programme financé. Décrivez les éléments suivants :*

- *Stratégie nationale sur le climat existante*
- *Programme national du FVC existant*
- *Pertinence et alignement avec les politiques existantes telles que les contributions déterminées au niveau national (CDN), les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA)NDCs, NAMAs, and NAPs*
- *Capacité des entités accréditées ou des entités d'exécution à fournir des services*

- Rôle de l'autorité nationale désignée
- Engagement auprès des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées, notamment les peuples autochtones, les femmes et d'autres groupes vulnérables

#### **D.6. Efficacité et efficacité (max. 500 mots, environ 1 page)**

*Décrivez comment la structure financière est adéquate et raisonnable afin d'atteindre les objectifs de la proposition, notamment en s'attaquant aux goulets d'étranglement et/ou aux obstacles existants, et en fournissant la concessionnalité minimale pour garantir la viabilité du projet sans évincer les investissements privés et autres investissements publics. Reportez-vous à la section B.5 sur la justification du financement du FVC demandé si nécessaire.*

*Veillez décrire l'efficacité et l'efficacités du projet/programme proposé, en tenant compte du financement total et du résultat d'atténuation/adaptation que le projet/programme vise à atteindre, et expliquez comment cela se compare à une référence appropriée.*

*Veillez préciser le taux de rendement économique attendu sur la base d'une comparaison des scénarios avec et sans le projet/programme.*

*Veillez préciser le taux de rendement financier attendu avec et sans le soutien du Fonds pour illustrer la nécessité d'un financement du FVC afin d'illustrer la rentabilité globale.*

*Veillez expliquer comment les meilleures technologies et pratiques disponibles ont été prises en compte et appliquées. Le cas échéant, précisez les innovations/modifications/ajustements qui sont effectués sur la base des meilleures pratiques du secteur.*

## CADRE LOGIQUE

*Cette section fait référence au cadre logique du projet/programme conformément au Cadre intégré de gestion des résultats du FVC auquel le projet/programme contribue dans son ensemble, y compris en ce qui concerne tout cofinancement.*

### E.1. Objectif du projet/programme

*Veillez indiquer si cette proposition concerne un projet/programme d'atténuation ou d'adaptation. Pour les propositions transversales, sélectionnez les deux.*

- Réduction des émissions (atténuation)  
 Augmentation de la résilience (adaptation)

### E.2. Niveau d'impact du GCF : Potentiel de changement de paradigme (max 600 mots, environ 1 à 2 pages)

*Cette section du cadre logique est destinée à aider un projet/programme à surveiller et à évaluer comment il contribue au changement de paradigme décrit dans la section D.2 ci-dessus en appliquant trois dimensions d'évaluation : l'échelle, la reproductibilité et la durabilité.*

*En conséquence, pour chaque dimension d'évaluation (voir la définition par évaluation dans la note d'orientation ci-jointe), décrivez l'état actuel (référence) et le scénario potentiel (cible) et évaluez l'état actuel (référence) en utilisant l'échelle de notation à trois points (faible, moyen et élevé) fournie dans la note d'orientation. Décrivez également comment le projet/programme contribuera à ce changement/cette transformation dans le cadre des dimensions d'évaluation respectives (échelle, reproductibilité et durabilité). Ce faisant, veuillez vous référer à la section B.2(a) (théorie du changement).*

Dimension d'Evaluation	État actuel (référence)		Scénario cible potentiel (Description)	Comment le projet/programme contribuera (Description)
	Description	Notation		
Échelle		<u>Choisir un élément.</u>		<i>Décrivez les principaux extrants applicables et/ou les résultats obtenus pertinents pour accroître (mettre à l'échelle) les résultats quantifiables dans et au-delà de la portée de l'intervention.</i>
Reproductibilité		<u>Choisir un élément.</u>		<i>Décrivez les principaux résultats applicables et les résultats obtenus qui seront reproduits dans d'autres secteurs, marchés, régions géographiques ou pays.</i>
Durabilité		<u>Choisir un élément.</u>		<i>Décrivez les principaux résultats applicables et les effets qui en résulteront et qui seront maintenus au-delà de la période du projet/programme.</i>

**E.3. Niveau de résultat du FVC : Réduction des émissions et renforcement de la résilience (indicateurs de base 1 à 4 du FVC, indicateurs quantitatifs)**

Sélectionner les indicateurs IRMF de base et supplémentaires appropriés pour suivre l'avancement du projet/programme. Plusieurs indicateurs IRMF (de base et/ou supplémentaires) peuvent être sélectionnés pour chaque domaine de résultats du FVC et résultat du projet/programme (tel que défini dans le tableau de la section B.2(b)). Si les indicateurs IRMF ne permettent pas de mesurer les résultats d'un projet/programme donné, des indicateurs spécifiques au projet/programme doivent être élaborés conformément à la section E.5 (indicateurs spécifiques au projet/programme).

Zone de résultats FVC	IRMF Indicateur	Moyens de vérification (MdV)	Référence	Cible		Hypothèses / Remarque
				À mi-parcours	Final <sup>7</sup>	
<u>Choisir un élément.</u>	<u>Choisir des indicateurs appropriés et des indicateurs complémentaires</u>	<i>Sources d'information et méthodes utilisées pour collecter et communiquer des données/informations afin de mesurer les progrès par rapport aux objectifs</i>	<i>Le point de départ ou la valeur actuelle des indicateurs avant la mise en œuvre du projet</i>	<i>La valeur estimée de l'indicateur à mi-parcours de la mise en œuvre</i>	<i>La valeur estimée de l'indicateur à la fin de la mise en œuvre</i>	<i>Facteurs externes et facteurs échappant au contrôle de la direction du projet et susceptibles d'avoir un impact sur les résultats Sources de données et méthodologies appliquées pour estimer la base de référence et les cibles</i>
<u>Choisir un élément</u>	<u>Choisir des indicateurs appropriés et des indicateurs complémentaires</u>					
<u>Choisir un élément.</u>	<u>Choisir des indicateurs appropriés et des indicateurs complémentaires</u>					

<sup>7</sup> L'objectif final correspond à l'objectif à atteindre à la fin de la période de mise en œuvre du projet/programme. Toutefois, pour l'indicateur de base 1 (réduction des émissions de GES), veuillez également indiquer la valeur cible à la fin de la période de vie totale, définie comme le nombre maximal d'années pendant lesquelles les effets de l'investissement devraient être effectifs.

**E.4. Niveau de résultat du FVC : Environnement favorable (indicateurs de base 5 à 8 du MFRI, selon le cas)**

Sélectionnez au moins deux indicateurs de base IRMF pertinents (environnement favorable) pour surveiller et élaborer le contexte de référence et le résultat visé du projet/programme par rapport aux indicateurs respectifs. Évaluez l'état actuel (référence) par rapport au scénario cible et sélectionnez la portée géographique du résultat à évaluer. Décrivez comment le projet/programme contribuera au scénario cible. Reportez-vous à un exemple de cas dans le guide d'accompagnement pour compléter cette section.

Indicateur de base	Contexte de référence (description)	Évaluation de l'état actuel (référence)	Scénario cible (description)	Comment le projet contribuera	Coverage
<u>Choisir un élément</u>		<u>Choisir un élément</u>			<u>Choose an item.</u>
<u>Choisir un élément</u>		<u>Choisir un élément.</u>			<u>Choose an item.</u>
<u>Choisir un élément</u>		<u>Choisir un élément.</u>			<u>Choose an item.</u>
<u>Choisir un élément.</u>		<u>Choisir un élément.</u>			<u>Choose an item.</u>

**E.5. Indicateurs spécifiques au projet/programme (résultats et extraits du projet)**

Cette section doit énumérer les indicateurs de performance spécifiques au projet/programme (résultats et extraits) qui ne sont pas couverts dans les sections ci-dessus (E.1-E.4). Énumérez les indicateurs personnalisés pour surveiller/suivre les progrès par rapport aux résultats pertinents du projet/programme (résultats/extrants). Les AE ont la liberté de décider par rapport aux résultats qu'ils souhaitent définir pour le projet/programme. Si des co-bénéfices sont identifiés dans les sections B.2(a)(b) et D.3, les AE sont encouragées à ajouter et à surveiller les indicateurs de co-bénéfice dans la section « Indicateurs de co-bénéfice du projet/programme » dans le tableau ci-dessous. Ajoutez des lignes si nécessaire.

Veillez numéroter chaque résultat et extrait comme indiqué ci-dessous pour indiquer l'association des extraits au résultat contributif. La numérotation des extraits dans cette section doit correspondre à la numérotation des extraits dans l'annexe 4 (plan budgétaire détaillé).

Résultats du projet/programme (résultats/extrants)	Indicateur spécifique au projet/programme	Moyens de vérification (MdV)	Référence	Cible		Hypothèses / Remarque
				À mi-parcours	Final	
<b>Résultat 1</b>		Sources d'information et méthodes utilisées pour collecter et communiquer des données/informations afin de mesurer les progrès par rapport aux objectifs	Le point de départ ou la valeur actuelle des indicateurs avant la mise en œuvre du projet	La valeur estimée de l'indicateur à mi-parcours de la mise en œuvre	La valeur estimée de l'indicateur à la fin de la mise en œuvre	Facteurs externes et facteurs hors du contrôle de la direction du projet qui peuvent avoir un impact sur le composant  Sources de données et méthodologies appliquées pour estimer la base de référence et les cibles
Résultat 1.1						

Résultat 1.2						
<b>Résultat 2</b>						
Résultat 2.1						
Output 2.2						

**Indicateurs de co-bénéfice du projet/programme**

Co-bénéfice 1						
Co-bénéfice 2						
Co-bénéfice 3						

**E.6. Activités et livrables du projet/programme**

Toutes les activités du projet doivent être répertoriées ici avec une description et des sous-activités. Les livrables importants doivent être reflétés dans le calendrier de mise en œuvre de l'annexe 5. Ajoutez des lignes si nécessaire.

Veillez numéroter les activités comme indiqué ci-dessous pour indiquer l'association des activités aux résultats connexes fournis ci-dessus dans la section E.5. De même, veuillez numéroter les sous-activités comme indiqué ci-dessous pour les associer à l'activité connexe.

Activités	Description	Sous-activités	Livrables
Activités 1.1.1		Sous-activités 1.1.1.1 Sous-activités 1.1.1.2 Sous-activités 1.1.1.3	
Activités 1.1.2			
Activités 1.2.1			
Activités 1.2.2			
Activités 2.1.1			
Activités 2.1.2			

**E.7. Modalités de suivi, de rapport et d'évaluation (max. 500 mots, environ 1 page)**

Outre les dispositions (par exemple, les rapports annuels de performance) prévues dans l'accord-cadre d'accréditation (AMA), veuillez fournir un résumé des dispositions spécifiques du projet/programme en matière de suivi, de reporting et d'évaluation, y compris une description du système de suivi et de reporting qui sera utilisé pour évaluer les résultats climatiques de l'activité proposée. Veuillez également résumer les types d'évaluations intermédiaires et finales. Décrivez les relations de reporting du projet de l'entité accréditée (AE), y compris avec l'autorité nationale

désignée (AND)/le point focal et entre l'AE et l'entité d'exécution (EE), le cas échéant, en identifiant les obligations de reporting de l'EE à l'AE. Cela doit concerner la fréquence des rapports sur les indicateurs du projet, les défis de mise en œuvre et la situation financière. Veuillez noter que les évaluations intermédiaires et finales doivent intégrer une évaluation des contributions du projet/programme à un changement de paradigme et à un environnement favorable à l'aide d'une échelle de notation à trois points. Reportez-vous à la note d'orientation pour connaître les exigences récapitulatives et tenez compte des activités d'évaluation/d'appréciation supplémentaires dans cette section en conséquence.

## ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES

### F.1. Facteurs de risque et mesures d'atténuation (max. 3 pages)

*Veillez décrire les risques financiers, techniques, opérationnels, macroéconomiques/politiques, de blanchiment d'argent/financement du terrorisme (BC/FT), les sanctions, les pratiques interdites et les autres risques qui pourraient empêcher la réalisation des objectifs du projet/programme. Décrivez également les mesures d'atténuation des risques proposées. Insérez des lignes supplémentaires si nécessaire.*

*Pour la probabilité : une probabilité élevée est significative, une probabilité moyenne est modérée, une probabilité faible est négligeable*

*Pour l'impact : une probabilité élevée est significative, une probabilité moyenne est modérée, une probabilité faible est négligeable*

*Les pratiques interdites comprennent les abus, les conflits d'intérêts, la corruption, les représailles contre les dénonciateurs ou les témoins, ainsi que les pratiques frauduleuses, coercitives, collusoires et obstructives*

#### Facteur de risque sélectionné 1

Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Sélectionner</u>	<u>Sélectionner</u>	<u>Sélectionner</u>
<b>Description</b>		
<i>Veillez décrire le risque au mieux de vos connaissances à ce stade.</i>		
<b>Mitigation Measure(s)</b>		
<i>Veillez décrire comment le risque identifié sera atténué ou géré. Les mesures d'atténuation réduisent-elles la probabilité que le risque se produise ? Si oui, à quel niveau ?</i>		

#### Facteur de risque sélectionné 2

Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Sélectionner</u>	<u>Sélectionner</u>	<u>Sélectionner</u>
<b>Description</b>		
<i>Veillez décrire le risque au mieux de vos connaissances à ce stade.</i>		
<b>Mitigation Measure(s)</b>		
<i>Veillez décrire comment le risque identifié sera atténué ou géré. Les mesures d'atténuation réduisent-elles la probabilité que le risque se produise ? Si oui, à quel niveau ?</i>		

#### Facteur de risque sélectionné 3

Catégorie	Probabilité	Impact
<u>Sélectionner</u>	<u>Sélectionner</u>	<u>Sélectionner</u>
<b>Description</b>		
<i>Veillez décrire le risque au mieux de vos connaissances à ce stade.</i>		
<b>Mesure(s) d'atténuation</b>		
<i>Veillez décrire comment le risque identifié sera atténué ou géré. Les mesures d'atténuation réduisent-elles la probabilité que le risque se produise ? Si oui, à quel niveau ?</i>		

## POLITIQUES ET NORMES DU FVC

### G.1. Évaluation des risques environnementaux et sociaux (max. 750 mots, environ 1,5 page)

Fournir la catégorie de risque environnemental et social attribuée à la proposition à la suite de l'examen préalable et la justification de l'attribution de cette catégorie. Présenter également les instruments d'évaluation et de gestion environnementale et sociale développés pour la proposition (par exemple, l'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES), le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le plan de gestion environnementale et sociale (PGES), le système de gestion environnementale et sociale (SGES, audits environnementaux et sociaux, etc.). Fournir un résumé des principaux résultats de ces instruments. Présenter les principaux risques et impacts environnementaux et sociaux ainsi que les mesures permettant au projet/programme d'éviter, de minimiser et d'atténuer les impacts négatifs à chaque étape (par exemple, préparation, mise en œuvre et exploitation), conformément aux normes de sauvegarde environnementale et sociale (SES) du FVC. Si le projet ou le programme proposé implique des investissements par le biais d'intermédiations financières, décrivez les plans de diligence raisonnable et de gestion des entités d'exécution (EE) ainsi que les dispositions de surveillance et de supervision. Décrivez la capacité des EE à mettre en œuvre le PGES et le CGES ainsi que les dispositions relatives au suivi, à la supervision et à l'établissement de rapports de conformité. Inclure une description du mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet/programme, un résumé de l'étendue des consultations multipartites entreprises pour le projet/programme, le plan de l'entité accréditée (EA) et des EE pour continuer à impliquer les parties prenantes tout au long du projet mise en œuvre, ainsi que les modalités et le calendrier de divulgation des rapports de garanties applicables conformément aux exigences de la [Information Politique de Divulgaration d'Informations](#) du FVC et de la [Politique Environnementale et Sociale](#).

Décrivez les impacts potentiels sur les peuples autochtones et les mesures visant à remédier à ces impacts, y compris l'élaboration d'un plan pour les peuples autochtones et le processus de consultation significative menant à un consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la politique du FVC relative aux [Peuples Autochtones](#).

Joindre les instruments d'évaluation et de gestion appropriés ou autres études applicables, en fonction de la catégorie de risque environnemental et social, en annexe 6.

### G.2. Évaluation de genre et plan d'action (max. 500 mots, environ 1 page)

Fournir un résumé de l'évaluation de genre et du plan d'action de genre au niveau du projet/programme qui est aligné sur les objectifs de la [Politique de Genre](#) du GCF. Confirmer l'existence d'une évaluation de genre et d'un plan d'action décrivant le processus utilisé pour élaborer les deux documents. Fournir des informations sur les principales conclusions (qui est vulnérable et pourquoi) et les principales recommandations (comment traiter la vulnérabilité identifiée) de l'évaluation de genre. Indiquer si des consultations avec les parties prenantes ont eu lieu et décrire les principaux apports intégrés au plan d'action, y compris la manière dont la prise en compte de la vulnérabilité garantira une participation et des bénéfices égaux des investissements des fonds ; principaux résultats liés au genre à attendre du projet/programme avec des cibles ; dispositions de mise en œuvre que l'EA a mises en place pour garantir que les activités sont mises en œuvre et que les résultats escomptés sont atteints, suivis et évalués.

Fournir l'évaluation complète de l'égalité du genre et le plan d'action de l'égalité du genre au niveau du projet en annexe 8.

### G.3. Gestion financière et approvisionnement (max. 500 mots, environ 1 page)

Décrivez la gestion financière du projet/programme, y compris les systèmes de suivi financier, la comptabilité financière, l'audit et la structure et les méthodes de décaissement. Se référer à la section B.4 sur les modalités de mise en œuvre si nécessaire. Énoncez clairement tous les problèmes d'approvisionnement qui pourraient nécessiter une attention particulière, par exemple : modalités de mise en œuvre des achats et rôle de l'AE dans le cadre de la proposition respective, articulation de l'évaluation des risques liés aux achats entreprise et comment celle-ci sera gérée par l'AE ou l'agence de mise en œuvre. Fournir un plan d'approvisionnement détaillé en annexe 10.

### G.4. Divulgation de la proposition de financement

Remarque : La politique de divulgation de l'information (PDI) prévoit que le GCF appliquera une présomption en faveur de la divulgation de toutes les informations et de tous les documents relatifs au GCF et à ses activités de financement. Dans le cadre du PDI, les propositions de financement de projets et de programmes seront divulguées sur le site Web du FVC, simultanément à leur soumission au Conseil, sous réserve de la rédaction de toute information qui ne pourrait pas être divulguée conformément au PDI. Les informations fournies à titre confidentiel constituent l'une des exceptions, mais cette exception ne doit pas être

*appliquée de manière générale à un document entier si celui-ci contient des parties spécifiques et séparables qui peuvent être divulguées sans préjudice ni préjudice.*

*Indicate below whether or not the funding proposal includes confidential information.*

Aucune information confidentielle : L'entité accréditée confirme que la proposition de financement, y compris ses annexes, peut être divulguée dans son intégralité par le FVC, car aucune information n'est fournie à titre confidentiel.

Avec des informations confidentielles : L'entité accréditée déclare que la proposition de financement, y compris ses annexes, ne peut pas être divulguée dans son intégralité par le FVC, car certaines informations sont fournies à titre confidentiel. En conséquence, l'entité accréditée fournit au Secrétariat les deux copies suivantes de la proposition de financement, y compris toutes les annexes :

- une copie intégrale destinée à l'usage interne du FVC dans laquelle les parties confidentielles sont marquées en conséquence, accompagnées d'une note explicative concernant lesdites parties et de la raison correspondante de la confidentialité en vertu de la politique de divulgation de l'entité accréditée, et
- copie expurgée pour publication sur le site Web du FVC.

La proposition de financement ne pourra être traitée qu'après réception des deux copies ci-dessus, si elle contient des informations confidentielles.

## ANNEXES

### H.1. Annexes obligatoires

- ANNEXE 1 Lettre de non-objection AND (s) ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 2 Étude de faisabilité – et étude de marché, le cas échéant
- ANNEXE 3 Analyses économiques et/ou financières sous format tableur
- ANNEXE 4 Plan budgétaire détaillé ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 5 Calendrier de mise en œuvre incluant les étapes clés du projet/programme ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 6 Document E&S correspondant à la catégorie E&S (A, B ou C ; ou I1, I2 ou I3) : ([Formulaire de divulgation ESS fourni](#))
  - Évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) ou
  - Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ou
  - Système de gestion environnementale et sociale (SGES)
  - AUTRES (VEUILLEZ PRÉCISER – PAR EXEMPLE, PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION, CADRE DE POLITIQUE DE RÉINSTALLATION, PLAN POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES, PLAN D'ACQUISITION DE TERRES, ETC.)
- ANNEXE 7 Résumé des consultations et du plan d'engagement des parties prenantes
- ANNEXE 8 Évaluation et plan d'action genre au niveau du projet/programme ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 9 **DUE DILIGENCE JURIDIQUE (RÉGLEMENTATION, FISCALITÉ ET ASSURANCES)**
- ANNEXE 10 Plan d'approvisionnement ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 11 Plan de suivi et d'évaluation ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 12 Demande de frais EA ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 13 Lettre d'engagement de cofinancement, le cas échéant ([modèle fourni](#))
- ANNEXE 14 Fiche technique comprenant un calendrier de décaissement détaillé et, le cas échéant, un calendrier de remboursement

### H.2. Autres annexes, le cas échéant

- ANNEXE 15 **PREUVE D'APPROBATION INTERNE** ([modèle fourni](#))
- Annexe 16 Carte(s) indiquant la localisation des interventions proposées
- Annexe 17 Informations sur les projets/programmes multi-pays ([modèle fourni](#))
- Annexe 18 Évaluation, vérification diligente ou rapport d'évaluation pour les propositions basées sur la mise à l'échelle ou la réplique d'un projet pilote
- Annexe 19 Procédures de contrôle des achats effectués par des tiers ou des entités exécutant des projets financés par l'entité
- Annexe 20 Manuel d'exploitation (Opérations et maintenance)
- Annexe 21 Manuel d'exploitation (Opérations et maintenance)

- Annexe 22 Évaluation des réductions d'émissions de GES, de leur suivi et de leur notification (pour les projets d'atténuation et transversaux)<sup>8</sup>
- Annexe X Autres références

*\* Veuillez noter qu'une proposition de financement ne sera considérée comme complète qu'après réception de tous les documents justificatifs applicables.*

---

<sup>8</sup> L'annexe 22 est obligatoire pour les projets d'atténuation et les projets transversaux.